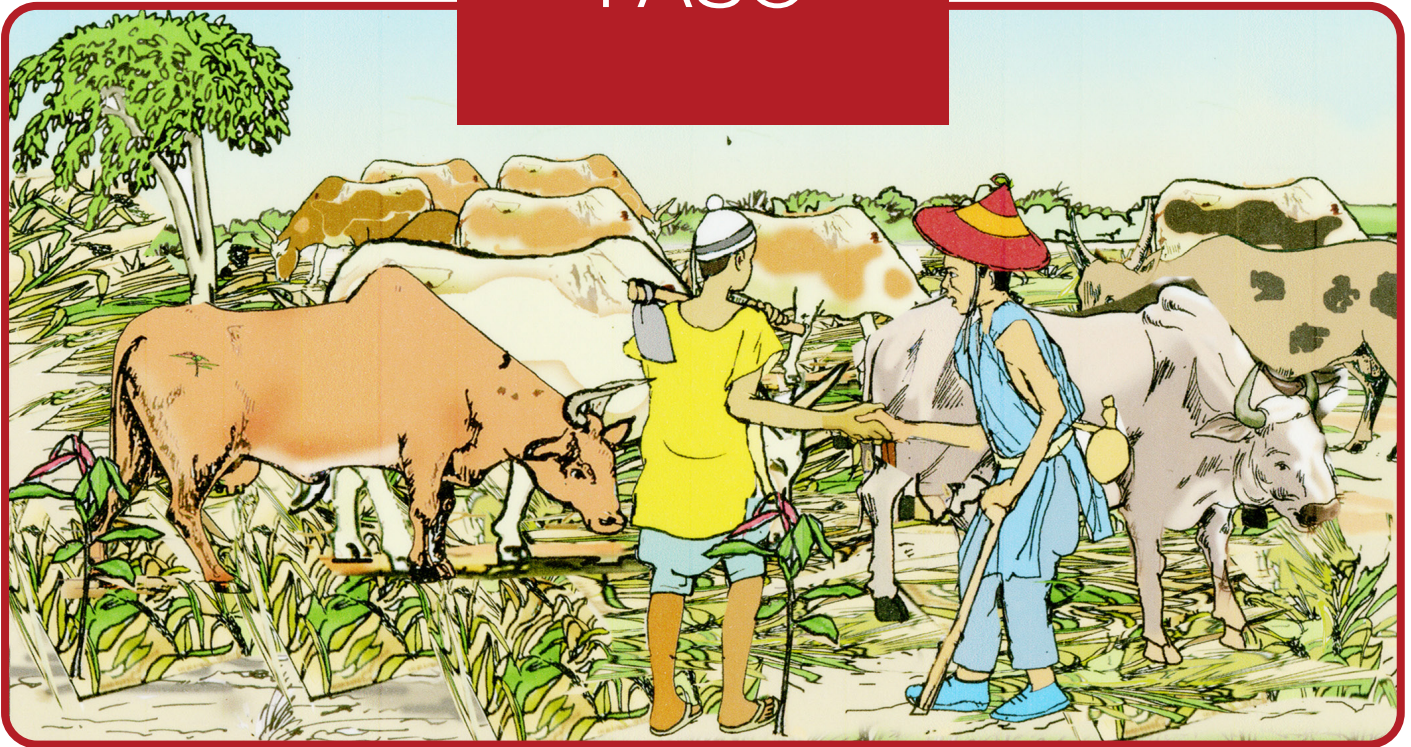


“hd

Centre
pour le dialogue
humanitaire

Médiation pour la paix

Étude BURKINA FASO



MÉDIATION AGRO-PASTORALE AU SAHEL

Vers la mise en place de 10 réseaux de médiateurs communautaires
à travers 24 communes frontalières



MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DU DANEMARK



Ce projet est cofinancé
par l'Union européenne

Une organisation souple et discrète pour des solutions négociées aux conflits

Fondé en 1999 à Genève, le Centre pour le dialogue humanitaire (HD) est une organisation de diplomatie privée fondée sur les principes d'humanité, d'impartialité et d'indépendance. Sa mission est de contribuer à prévenir, atténuer et résoudre les conflits par le dialogue et la médiation. Depuis près de 20 ans, HD contribue à la conclusion d'accords de paix dans le monde entier grâce à son accès privilégié à l'ensemble des parties ayant une influence sur les conflits. L'organisation est actuellement engagée dans plus de 40 initiatives de dialogue et de médiation menées dans plus de 25 pays. Depuis 2012, HD est un acteur de référence de la résolution des conflits en Afrique francophone.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne et du Royaume du Danemark. Son contenu relève de la seule responsabilité de Centre pour le dialogue humanitaire et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne et du Royaume du Danemark.

Février 2020

Centre pour le dialogue humanitaire (HD)
114 rue de Lausanne, 1202 Genève, Suisse

Tél. : +41 (0)22 908 11 30
Email : info@hdcentre.org
Site internet : www.hdcentre.org/fr

Aux côtés de l'agriculture et de la pêche se pratique au Sahel le pastoralisme

Le pastoralisme est un système de production animale dans lequel l'alimentation est essentiellement basée sur l'exploitation des pâturages. La distance que doivent parcourir le pasteur et son troupeau pour trouver ces pâturages détermine le type de pastoralisme pratiqué :

Le pastoralisme sédentaire

Le noyau familial est sédentaire. Seuls le pasteur et ses animaux effectuent des allers-retours quotidiens pour exploiter les pâturages non loin du lieu de résidence. Dans ce cas, l'activité pastorale est complétée par d'autres, principalement agricoles.

Le pastoralisme transhumant

Le noyau familial et les animaux se déplacent de manière saisonnière pour exploiter les ressources pastorales, selon un calendrier et un itinéraire traditionnels connus de tous. Si le pastoralisme constitue l'activité principale, des activités complémentaires peuvent être développées.

Le pastoralisme nomade

Le noyau familial et les animaux se déplacent au gré de la disponibilité des ressources et n'ont donc pas de lieu de résidence fixe. L'homme vit dès lors pour, par et avec les animaux et ne développe aucune activité complémentaire.

Table des matières

I. Objectifs, périmètre géographique et méthodologie de l'étude.....	4
II. Perceptions recueillies auprès des communautés agro-pastorales.....	10
1. <i>Dynamiques inter-communautaires.....</i>	<i>10</i>
2. <i>Principales sources de conflit d'accès aux ressources naturelles.....</i>	<i>14</i>
3. <i>Droit coutumier, droit positif : quelles modalités de résolution des conflits d'accès aux ressources naturelles ?</i>	<i>16</i>
4. <i>Mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits</i>	<i>18</i>
5. <i>Cadre légal pour la gestion des conflits.....</i>	<i>20</i>
6. <i>Recueil des us et coutumes</i>	<i>21</i>
III. Régions et communes d'intervention : quelles dynamiques ?	24
1. <i>Quels conflits à résoudre par les médiateurs communautaires ?.....</i>	<i>24</i>
2. <i>Quel contexte d'intervention pour chacune des régions d'intervention ?.....</i>	<i>26</i>
2.1. Région de l'Est	26
2.2. Régions du Sahel	27
2.3. Région du Nord.....	27
2.4. Région de la Boucle du Mouhoun	28
3. <i>Quelles dynamiques dans chacune des communes d'intervention ?</i>	<i>28</i>
3.1. Commune de Boundoré	28
3.2. Commune de Tankougounadié	29
3.3. Commune de Titabé.....	30
3.4. Commune de Baraboulé.....	31
3.5. Commune de Diguel	33
3.6. Commune de Nasoumbou.....	34
3.7. Commune de Botou	35
3.8. Commune de Kantchari	35
3.9. Commune de Foutouri	36
3.10. Commune de Ban	37
3.11. Commune de Kain	38
3.12. Commune de Thiou	39
3.13. Commune de Di'n.....	40
3.14. Commune de Toeni.....	42
3.15. Commune de Barani	43
3.16. Commune de Doumbala	44
3.17. Commune de Kombori.....	45
3.18. Commune de Madouba.....	46
3.19. Commune de Djibasso	47
3.20. Commune de Djibo.....	48
3.21. Commune de Tongomael.....	48
3.22. Commune d'Aribinda	49
3.23. Commune de Mansila	50
3.24. Commune de Bartiébouyou	51
IV. Conclusion	53

Introduction

Au Sahel, les communautés pastorales et agricoles vivent de l'exploitation des ressources naturelles qu'elles partagent. Leur mode de vie est aujourd'hui menacé par la raréfaction des ressources naturelles due à la pression démographique, à la désertification et à l'insécurité. La survie des agriculteurs est ainsi dépendante de leur accès, de plus en plus compromis, aux terres cultivables. Quant aux pasteurs, leur capacité à se déplacer pour nourrir leurs troupeaux, de manière saisonnière ou au gré de la disponibilité des ressources naturelles, est primordiale. Mais la résurgence des conflits armés dans la bande sahélienne crée de l'insécurité, provoque la fermeture des frontières et entraîne une perturbation des cycles de transhumance. Additionné aux stratégies de développement favorisant l'agriculture et à des services sociaux non adaptés à leur mode de vie, les communautés pastorales sont livrées à elles-mêmes. C'est dans ce contexte que la compétition opposant agriculteurs, pêcheurs et éleveurs sédentarisés aux communautés pastorales pour l'accès aux points d'eau et aux pâturages s'est politisée par le jeu d'alliances avec des groupes armés rivaux présents à travers la région sahélienne.

Face au risque de militarisation croissante des conflits agro-pastoraux, et avec le soutien du Royaume du Danemark, le Centre de dialogue humanitaire (HD) a proposé en 2015 aux Etats du Mali, Niger et Burkina Faso un projet de médiation entre communautés nomades et sédentaires dans la zone des trois frontières. Légitimé par le mandat de médiation conféré par les trois Etats, HD s'est appuyé sur les leaders communautaires et les techniques ancestrales de médiation de manière à garantir l'appropriation et la pérennité de son action.

316 médiateurs communautaires ont été appuyés à travers 22 communes frontalières. Cette approche a démontré sa pertinence au cours des trois premières années du projet. Par le biais des accords négociés, plus de 70% des quelques 400 conflits recensés par les médiateurs du réseau HD ont été résolus et plus de 7'000 têtes de bétail volées ont été restituées à leur propriétaire. Le projet a ainsi contribué à pacifier la zone des trois frontières en rétablissant la confiance entre les communautés indépendamment des aléas de la politique et des conflits. Mais si les communautés reconnaissent unanimement la valeur ajoutée des réseaux de médiateurs, le meilleur des accords peut être réduit à néant par la guerre, le crime organisé ou simplement la lutte pour la survie. Les efforts de médiation locaux ne peuvent en effet se substituer à la nécessité d'une solution politique aux conflits qui grèvent le Sahel, et d'une solution institutionnelle à la marginalisation des nomades.

Fort de cette expérience, et avec le soutien financier de l'Union européenne, du Danemark et des Pays-Bas, HD étendra son programme de médiation agro-pastorale dans 24 communes du Burkina Faso, soit la mise en place de sept réseaux de médiation communautaire regroupant au total 386 médiateurs. Dans cette perspective, HD a conduit une étude dans les communes d'intervention ciblées afin de récolter les données nécessaires à la mise en place des réseaux de médiateurs communautaires, à l'identification des conflits à résoudre et à la préparation du dialogue entre communautés et autorités sur la question de la gestion des ressources naturelles à venir. Les perceptions des communautés agro-pastorales ont également été recueillies quant à leur environnement. Les résultats de cette étude sont présentés dans le présent rapport.

I. Objectifs, périmètre géographique et méthodologie de l'étude

Objectifs général

Préparer la mise en place de sept réseaux de médiateurs communautaires à travers 24 communes du Burkina Faso.

Objectifs spécifiques

- **Identifier les futurs médiateurs communautaires qui constitueront les réseaux** : ceux-ci seront identifiés parmi les acteurs locaux influents impliqués dans la gestion des conflits au niveau local et dans la gestion des communautés (ex. personnes contactées pour recueillir des informations avant de partir en transhumance, chefs de communautés consultés avant de se rendre sur place, etc.). Les futurs bénéficiaires émaneront donc des communautés d'agriculteurs, d'éleveurs ou de pêcheurs. Une attention particulière sera notamment accordée aux leaders émergents, aux jeunes et aux femmes. Un processus de validation des leaders identifiés aura lieu lors des ateliers de restitution des résultats des entretiens individuels au niveau local.
- **Identifier les institutions et organisations traditionnelles et/ou modernes** impliquées dans la prévention et la gestion des conflits en zones d'intervention.
- **Recenser les conflits liés à l'exploitation des ressources agro-pastorales** (points d'eau, pâturages, terres salées) ou au vol de bétail.
- **Identifier les couloirs de passage empruntés** (qu'ils soient ou non matérialisés), **les grands marchés à bétail** fréquentés par les pasteurs transhumants ainsi que les principaux courtiers s'occupant de la gestion de ces marchés ainsi que **les ressources stratégiques** en période de soudure, notamment des points d'eau, pâturages ou terres salées.
- **Commencer le recensement des conventions (écrites ou orales) de gestion locale des ressources naturelles** : les conventions mises en place par les utilisateurs d'une ressource sont souvent orales et peuvent dater de plusieurs décennies. Il s'agira donc de répertorier ces conventions et de les diffuser pour permettre aux transhumants de les connaître et de les respecter.
- **Recenser les autres acteurs intervenant dans les communes ciblées** (qui fait quoi et où ?) par le biais des informations communiquées par les communautés et les autorités locales.
- **Recueillir les perceptions des communautés** sur un certain nombre de questions relatives à leur environnement, dont les données recueillies sont présentées dans le présent rapport.
- **Vérifier la pertinence des communes d'intervention.**

Périmètre géographique

Au Burkina Faso, parmi les 31 communes dans lesquelles HD met ou mettra en œuvre son projet de médiation agro-pastorale, cette étude a été menée à travers 24 communes d'intervention dans quatre régions :

	Région	Province	Commune
1	Boucle du Mouhoun	Sourou	Di'n
2			Toeni
3		Kossi	Doumbala
4			Djibasso
5			Madouba
6			Kombori
7			Barani

8		Tapoa	Kantchari	
9		Gnagna	Botou	
10	Est	Komondjari	Foutouri	
11			Bartiébougou	
12	Nord	Loroum	Ban	
13		Yatenga	Kain	
14			Thiou	
15	Sahel	Soum	Djibo	
16			Tongomayel	
17			Arbinda	
18			Diguel	
19			Baraboulé	
20			Nasoumbou	
21			Koutougou	
22			Yaga	Mansila
23				Titabé
24				Tankougounadié
25	Boundoré			
26	Oudalan	Oursi		
27		Tin Akoff		
28		Déou		
29		Markoye		
30	Séno	Flagountou		
31		Seitanga		

Légende

	Communes où HD a mené son étude
	Communes où HD a initié son programme de médiation agropastorale en 2015 ou 2016 – les données sur le nombre de conflits à résoudre ont été actualisées en 2019
	Communes où HD n'a pas initié son programme pour cause d'insécurité dans la zone

Méthodologie

Cette étude menée à travers les cinq pays d'intervention, tout d'abord entre le 25 mars et le 29 mai 2019, puis du 17 novembre 2019 au 2 janvier 2020, a été réalisée à travers des entretiens individuels ou collectifs. Les 31 entretiens collectifs menés par HD, chacun d'une journée en moyenne, ont rassemblé des groupes

(dits « focus groups ») homogènes ou mixtes de représentants communautaires (pasteurs, agriculteurs, pêcheurs, jeunes et femmes). Au total, 445 personnes ont été consultées dans le cadre de cette étude au Mali. Le recueil de témoignages d'acteurs influents des différentes communautés agro-pastorales par le biais d'entretiens individuels a également contribué à compléter l'analyse. La répartition des personnes consultées par commune est disponible dans le tableau ci-dessous :

	Région	Province	Commune d'étude	Nombre de participants	Nombre de focus groups
1	Boucle du Mouhoun	Sourou	Di'n	20	2 focus groups dont un homogène (jeunes) et un mixte (agriculteurs, éleveurs, chefs traditionnels, responsables religieux et autorités locales, femmes, hommes, jeunes)
2			Toeni	18	2 focus groups dont un homogène (jeunes) et un mixte (agriculteurs, éleveurs, chefs traditionnels, responsables religieux et autorités locales, femmes, hommes, jeunes)
3		Kossi	Doumbala	20	2 focus groups dont un homogène (femmes) et un mixte (agriculteurs, éleveurs, chefs traditionnels, responsables religieux et autorités locales, femmes, hommes, jeunes)
4			Djibasso	14	2 focus groups dont un homogène (femmes) et un mixte (agriculteurs, éleveurs, chefs traditionnels, responsables religieux et autorités locales, femmes, hommes, jeunes)
5			Madouba	20	1 focus group mixte (agriculteurs, éleveurs, chefs traditionnels, responsables religieux et autorités locales, femmes, hommes, jeunes)
6			Kombori	20	2 focus groups dont un homogène (femmes) et un mixte (agriculteurs, éleveurs, chefs traditionnels, responsables religieux et autorités locales, femmes, hommes, jeunes)
7			Barani	20	1 focus group mixte (agriculteurs, éleveurs, chefs traditionnels, responsables religieux et autorités locales, femmes, hommes, jeunes)
8	Nord	Loroum	Ban	20	1 focus group mixte

9			Kain	20	2 focus groups homogènes (respectivement femmes et hommes)
10		Yatenga	Thiou	20	2 focus groups homogènes (respectivement femmes et hommes)
11	Sahel	Soum	Diguel	20	1 focus group mixte
12			Baraboulé	20	1 focus group mixte
13			Nasoumbou	20	1 focus group mixte
14			Djibo	15	1 focus group mixte dont 3 femmes
15			Arbinda	15	1 focus group mixte dont 2 femmes
16			Tongomayel	14	1 focus group mixte dont 3 femmes
17		Yaga	Titabé	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
18			Tankougounadié	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
19			Boundoré	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
20			Mansila	14	1 focus group mixte dont 2 femmes
21	Est	Tapoa	Kantchari	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
22		Gnagna	Botou	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
23		Komondjari	Foutouri	20	1 focus group mixte (hommes, femmes et jeunes)
24			Bartiébougou	15	1 focus group mixte dont 12 hommes et 3 femmes
TOTAL				445 participants	31 focus groups

Les participants de chaque focus group représentaient toutes les catégories socio-professionnelles nécessaires à la présente étude. Pasteurs, agriculteurs et pêcheurs étaient présents durant les entretiens collectifs, tout comme les représentants de chacune des communautés à travers leurs chefs de fraction ou de village et leurs leaders religieux, les représentants des autorités locales et les acteurs actifs à travers des associations. L'identification des participants s'est faite de la manière suivante : pour les futures communes d'intervention des régions du Nord et du Sahel, les participants aux différents focus groups ont été identifiés avec l'appui des présidents des bureaux des Comité Villageois de Développement (CVD), des réseaux HD déjà mis en place dans le cadre du projet Médiation agro-pastorale ainsi que des autres réseaux HD présents dans la zone. Dans la région du Sahel, la liste des participants pré-identifiés a été validée par les maires ou les conseillers après croisement des informations par HD. Dans la région de l'Est, cette pré-identification a été validée par les participants eux-mêmes, et les autorités en ont été informées tout au long du processus. Quant aux communes de la Boucle du Mouhoun dans lesquelles l'étude a été menée, le conseiller HD en charge de la collecte des données a dressé un répertoire des maires de chaque commune avant de se rendre sur place. Une fois sur le terrain, les maires identifiés ont appuyé le conseiller dans la sélection de participants légitimes aux focus groups.

L'étude a été conduite par les conseillers médiation de HD basés dans les zones d'intervention et donc familiers aux dynamiques locales. Cette équipe de conseillers était supervisée par le chef de projet Médiation agro-pastorale au Sahel qui, fort de son expérience en la matière entre 2015 et 2018, les a formés au guide d'entretien et à la Méthode Accélérée de Recherche Participative (MARP) afin d'alimenter et d'animer les discussions. Avant chaque rencontre, les conseillers médiation de HD s'entretenaient à leur arrivée dans la localité avec les autorités locales (maires, conseillers et agents de sécurité). A la fin de chacun des entretiens collectifs ou quelques jours après, les données ont été validées avec les participants ou avec les maires et secrétaires généraux pour ce qui est des communes de la Boucle du Mouhoun.

Lors des rencontres, et conformément aux objectifs spécifiques de l'étude, l'équipe HD a porté une attention particulière aux dynamiques communautaires liées à l'agriculture, au pastoralisme, à la disponibilité des ressources naturelles et à l'utilisation des couloirs de transhumance. Les potentiels conflits relatifs à ces thématiques ont ainsi été recensés, tout comme les voies de recours utilisées en cas de différends. Ces discussions ont permis d'identifier, parmi les participants ou en dehors, les personnes faisant figure de leader en matière de gestion des ressources naturelles pour les intégrer dans les futurs réseaux de médiateurs communautaires. Le pré-identification des leaders durant les rencontres a ensuite été validée avec les autorités communales.

Difficultés rencontrées

La principale difficulté rencontrée pour mener à bien l'étude de base avait trait à la situation sécuritaire des zones concernées. En effet, plusieurs rencontres avec les participants aux focus groups des régions du Nord, du Sahel et de l'Est ont dû être délocalisées.

Dans les communes de Botou, Kantchari et Foutouri (région de l'Est) ainsi que celles de Titabé, Tankougounadié et Boundoré (province du Yaga, région du Sahel), le lieu de réunion a été déplacé dans les régions de Dori et de Fada. Pour ces mêmes raisons sécuritaires, les rencontres avec les participants des communes de Ban et Kain (région du Nord), celles de Diguel, Baraboulé et Nassoumbou (province du Soum, région du Sahel) se sont déroulées à Ouahigouya, chef-lieu de la région du Nord, celles de Djibo et de Tongomael (province du Soum) se sont déroulées dans la province du Ban, Kongoussi à 96km de Djibo, puis celle d'Arinda et de Mansila (Soum et Yaga) ont été déplacées à Dori (capitale de la région du Sahel), ainsi que celle de la commune de Bartiébourgou à l'Est, a dû être délocalisée dans la ville de Fada-N'Gourma.

Au final, sur les 445 participants, 279 ont dû être déplacés pour prendre part aux échanges. Notons également que plusieurs personnes ont été dans un premier temps réticentes à participer à l'étude en raison du risque que de tels déplacements pouvait engendrer, comme ceux d'Aribinda qui ne peuvent se rendre à Dori sans escorte militaire. D'ailleurs, les rencontres prévues initialement avec les habitants de la commune de Koutougou n'ont pu se tenir ni dans la commune, ni dans un autre endroit. En effet, la période dans laquelle l'étude a été menée a coïncidé avec la montée des tensions entre communautés peulh et fulcés, entraînant des dizaines de victimes à travers des cycles de violences et de représailles. Il était donc impossible de se rendre dans la zone, et l'alternative de délocalisation de cette rencontre à Dori n'a pas pu être mise en œuvre en raison du contrôle exercé par les groupes armés sur les axes routiers avec des check-points ainsi que des exactions commises en particulier à l'encontre de fulcés. HD suit de près la situation de cette commune qui est sous blocus depuis lors.

Dans la région de l'Est, à la suite de l'arrestation et la détention par la justice d'un des leaders du groupe d'auto-défense communautaire koglwego, ces derniers ont bloqué la route nationale numéro 5 reliant Ouagadougou à la frontière du Niger, en passant par la ville de Fada N'gourma, empêchant l'équipe à se rendre au lieu de l'activité.

Qui plus est, en ce qui concerne les discussions menées, certaines réponses n'ont pas été aisées à obtenir. Par exemple, les participants à l'étude vivant dans la région de la Boucle du Mouhoun étaient réticents à répondre aux questions liées à la situation sécuritaire. La zone d'étude de la Boucle du Mouhoun étant majoritairement agricole, les éleveurs présents dans les focus groups ont également fait preuve de retenue quant aux réponses à donner dans le cadre du recensement des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Cette réticence a aussi été observée chez les participants de la région de l'Est en général et de la commune de Foutouri en particulier où l'opération militaire OTAPUANO était en cours.

II. Perceptions recueillies auprès des communautés agro-pastorales

1. Dynamiques inter-communautaires

« Ici, on a suffisamment de place pour pratiquer nos deux activités que sont l'élevage et l'agriculture. Chacun connaît l'importance de l'autre et la complémentarité des deux ».

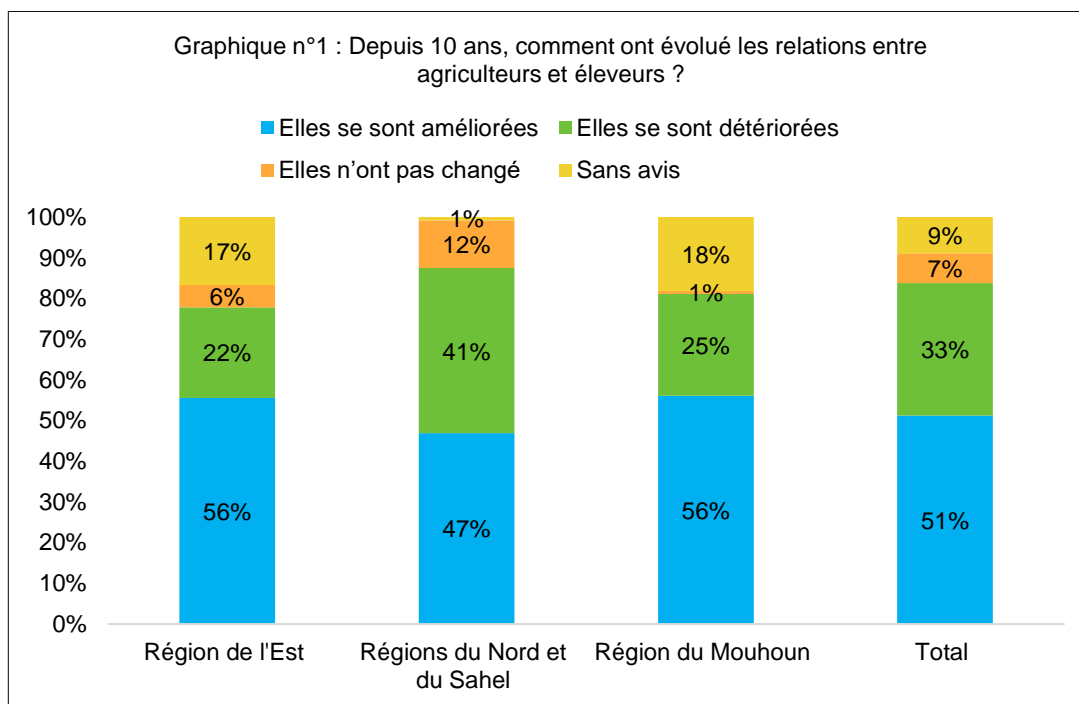
Propos d'un représentant communautaire de la région du Sahel

« Si tu ne veux pas fuir seul devant le danger, mieux vaut que tu partages ton médicament. Si tu ne partages pas le tien, tu n'auras pas celui des autres le moment où tu en auras besoin ».

Propos d'un représentant communautaire de la région de la Boucle du Mouhoun

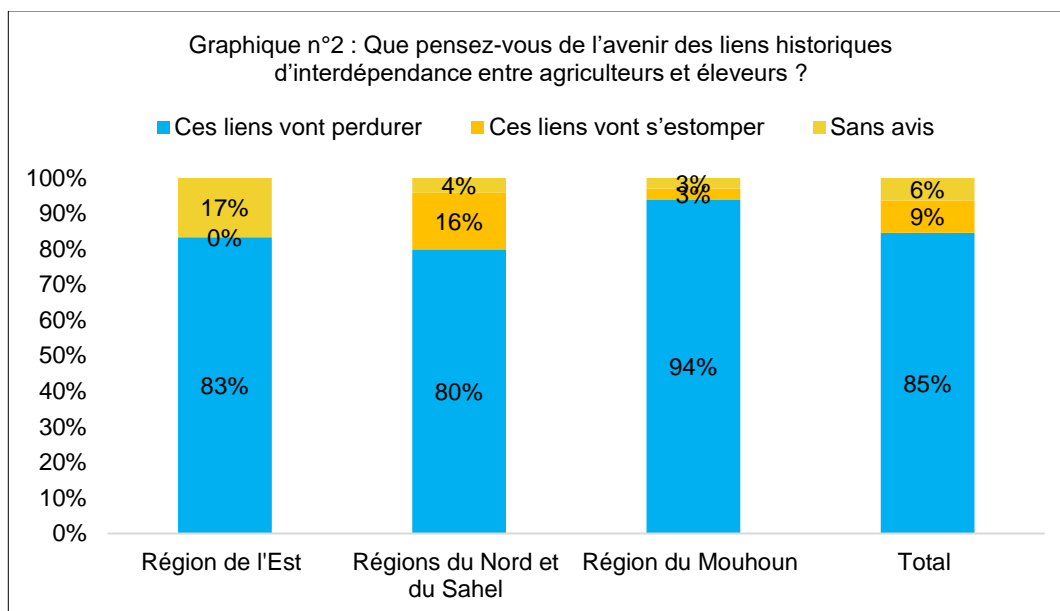
« Les opérations militaires ne servent qu'à tuer tous ceux qui vivent en brousse. Elles n'ont fait qu'augmenter nos problèmes : après le passage des militaires, les groupes armés prennent le relais ».

Propos d'un représentant communautaire de la région du Sahel

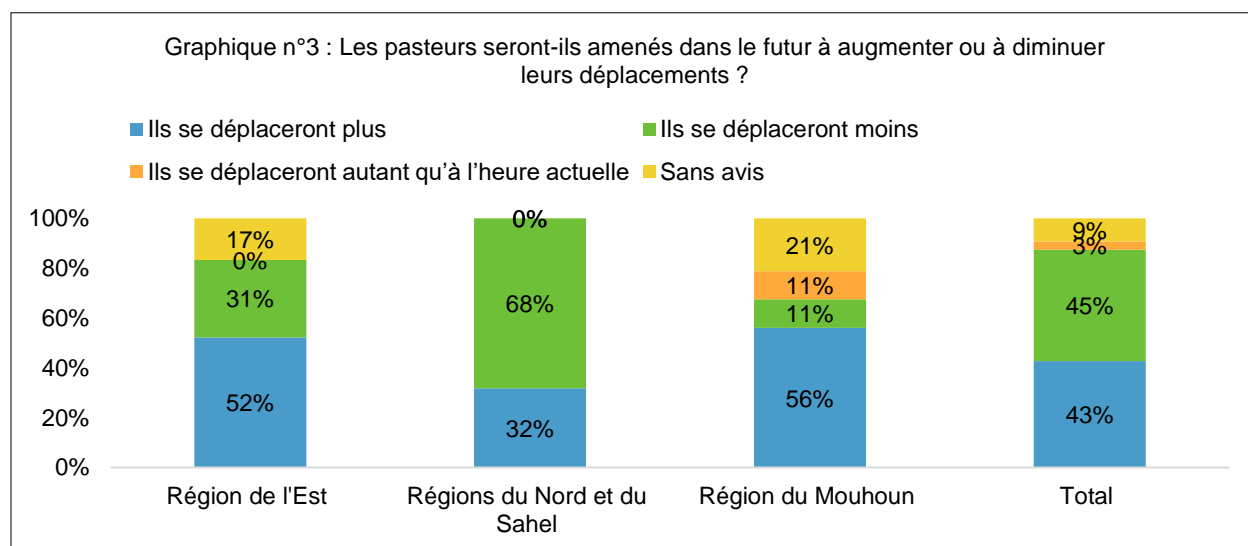


La moitié des personnes interrogées (**51%**) estiment que les relations entre agriculteurs et éleveurs se sont améliorées car la scission entre ces deux types d'activités est moins prononcée que par le passé, les deux groupes socio-professionnels étant devenus agro-pasteurs. Eleveurs et agriculteurs sont également davantage disposés à dialoguer que par le passé pour résoudre leur différend. En effet, les différentes missions de sensibilisation menées parmi eux ont renforcé la cohésion sociale. A l'inverse, **33%** des participants considèrent que ces relations se sont détériorées étant donné que l'espace disponible pour mener à bien les activités respectives s'est amoindri. Aujourd'hui, les agriculteurs occupent les pâturages et les couloirs de passage, et les troupeaux de bétail appartenant aux éleveurs détruisent les cultures. **7%** des enquêtés sont d'avis que les relations n'ont pas changées : les conflits et tensions ont toujours existé entre éleveurs et agriculteurs et cette réalité perdure de nos jours. Ces personnes relèvent que seule la nature

de ces différends a changé depuis, le degré de violence des conflits liés aux ressources naturelles étant intimement lié à la dégradation du contexte sécuritaire. Enfin, **9%** des personnes ne se sont pas prononcées sur la question.

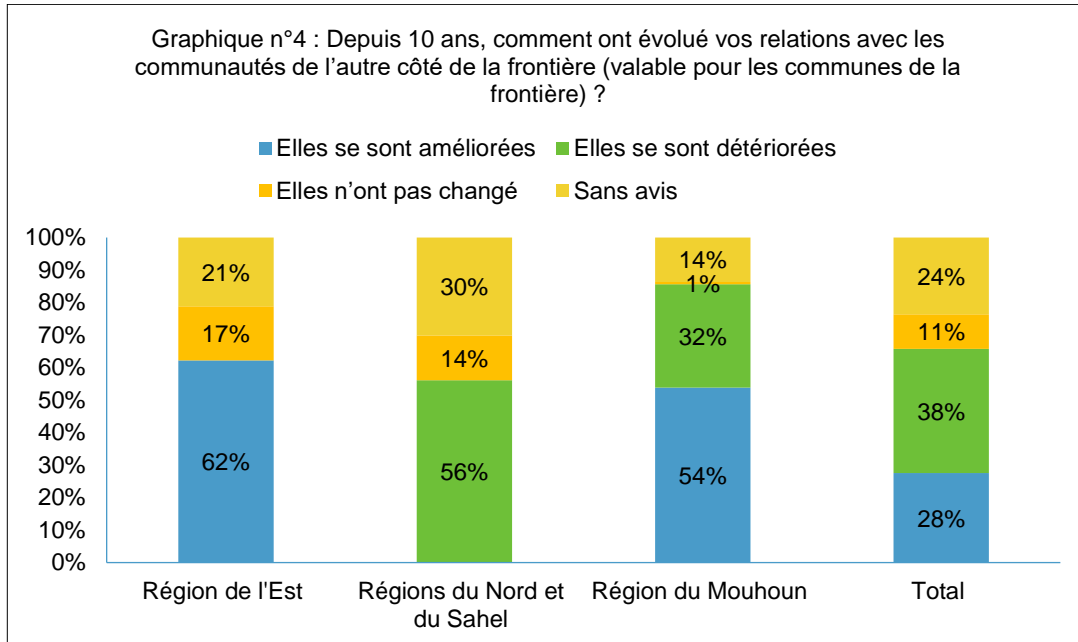


Une très grande majorité des personnes consultées (**85%**) estiment que les liens historiques entre agriculteurs et éleveurs vont perdurer dès lors que leurs activités respectives sont complémentaires : « *les personnes dont on parle ici sont tous des agro-pasteurs qui ont entretenu des relations de mariage entre elles* ». « *Quoi qu'il arrive, la langue et les dents sont obligées de cohabiter ensemble* ». Selon **9%** des enquêtés, les relations vont s'estomper. Dans un contexte où les conflits s'implémentent progressivement, chacun voit l'autre comme nuisible et la méfiance s'installe durablement.

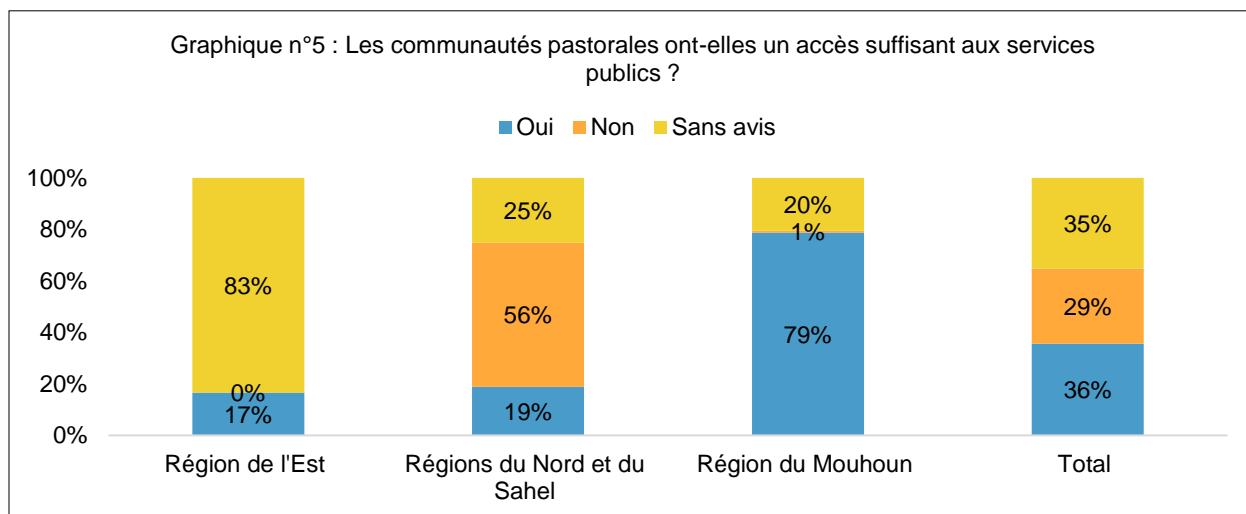


43% des participants considèrent que les pasteurs se déplaceront davantage à l'avenir en raison de la diminution de la superficie des pâturages induisant un besoin de partir à leur recherche. Selon ces personnes, l'insécurité régnant dans le pays pourra tout au plus modifier les lieux de destinations des pasteurs. **45%**

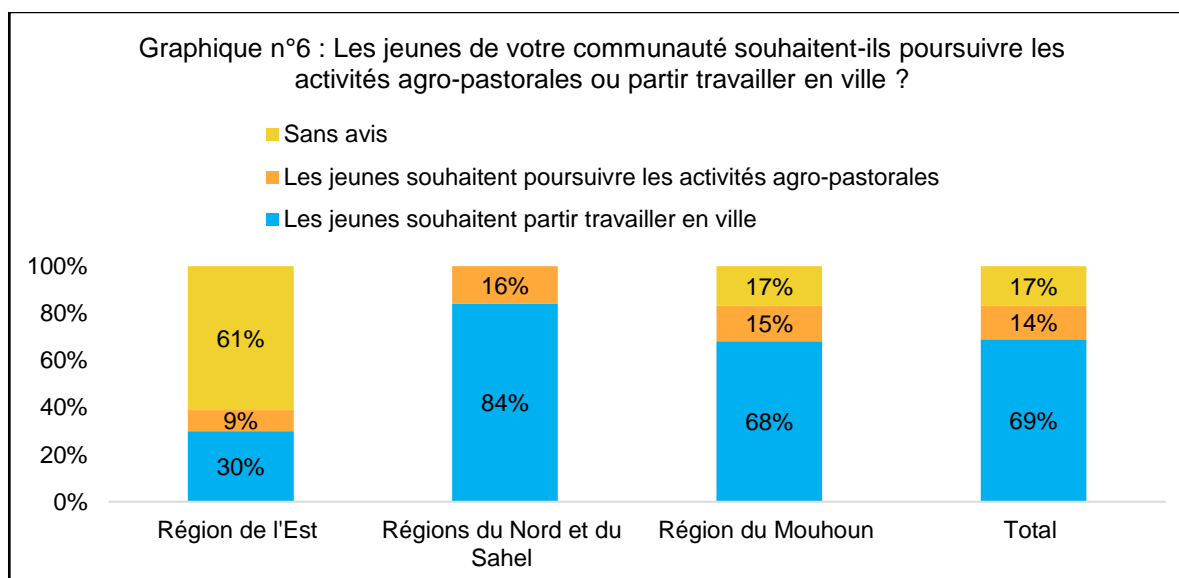
des personnes sont d'avis que les pasteurs se déplaceront moins dans le futur en raison de l'insécurité et du terrorisme. Les pasteurs sont en effet confrontés à une situation d'insécurité grandissante à l'intérieur du pays comme au-delà des frontières, ce qui aura pour conséquence de limiter les déplacements. **3%** des enquêtés affirment que les pasteurs se déplaceront tout autant qu'à l'heure actuelle car les zones pastorales et les fleuves, ressources convoitées par les pasteurs, ne cesseront pas d'exister.



En ce qui concerne les relations entre communautés frontalières, **28%** des personnes interrogées sont d'avis que les relations avec les communautés du pays voisin se sont améliorées grâce à la libre circulation, à l'accroissement des échanges commerciaux et au renforcement des liens de parenté à travers les mariages. Qui plus est, certaines ONG organisent des activités intercommunautaires transfrontalières renforçant la collaboration entre communautés. A l'inverse, **38%** des enquêtés estiment que les relations avec les communautés de l'autre côté de la frontière se sont détériorées en raison de l'insécurité et du terrorisme qui sévissent dans la région depuis la crise malienne de 2012. Les communautés sont depuis lors confrontées à une véritable crise de confiance entre elles. D'après **11%** des personnes, rien n'a changé : les familles ont toujours connu les mêmes liens de mariage entre elles qui perdurent depuis. **24%** des participants n'ont pas donné leur avis sur la question.

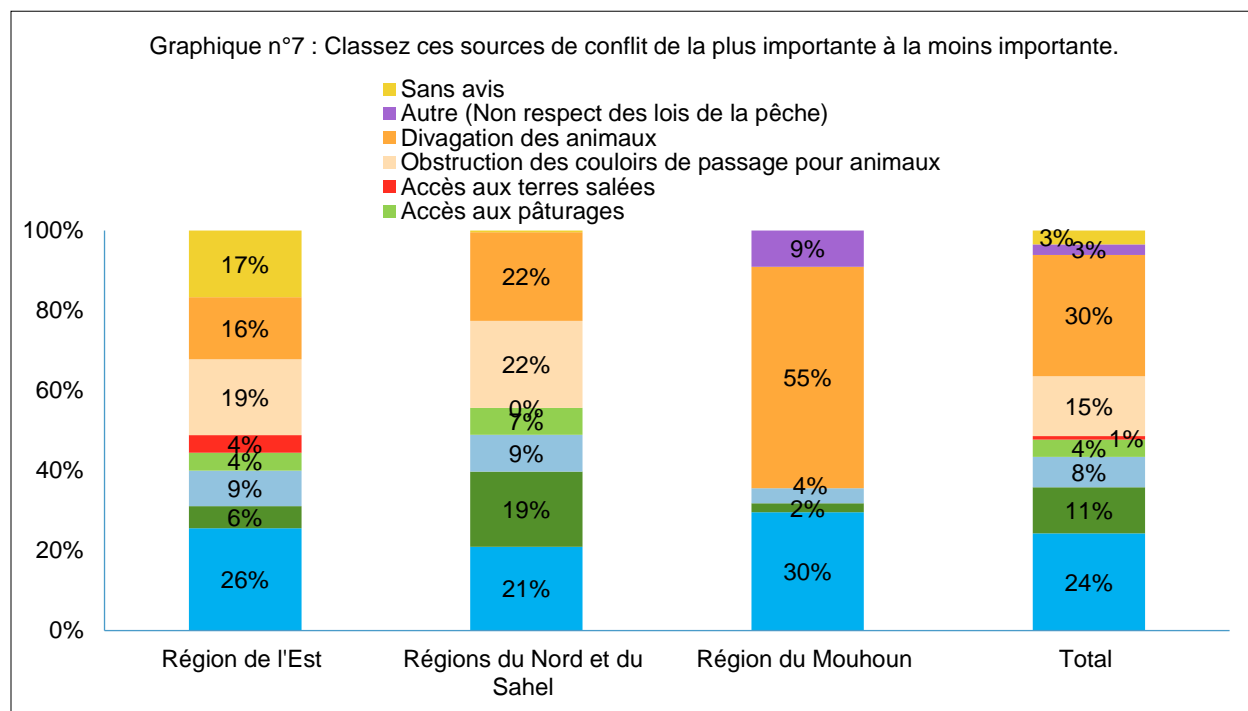


Pour **36%** des personnes enquêtées, les pasteurs ont un accès suffisant aux services publics : « nous utilisons les mêmes services sans distinction ». Par contre, **29%** des enquêtés pensent que les pasteurs n'ont pas un accès suffisant aux services publics du fait que l'Etat ne délivre pas des services publics de manière satisfaisante pour les habitants de la commune. C'est donc à l'Etat d'améliorer ses prestations. Enfin, **35%** des participants n'ont pas donné leur avis sur la question.



Sur la question de l'exode rural, **69%** des personnes consultées disent que les jeunes préféreraient travailler en ville ou sur des sites d'orpaillage. Les conditions pour pratiquer les activités agro-pastorales sont considérées comme de plus en plus difficiles et, sur le court terme du moins, peu rentables. A cela s'ajoute l'envie de vivre de nouvelles expériences et de suivre ceux qui ont déjà quitté le milieu rural. A l'inverse, **14%** des participants estiment que les jeunes poursuivront leurs activités agro-pastorales. En effet, malgré la tentation de la ville, certains restent fidèles aux activités de leurs parents qu'ils souhaitent perpétuer. En outre, avec les nouveaux aménagements hydro-agricoles, de nombreux jeunes qui avaient quitté leur lieu d'origine sont revenus dans le but d'exploiter des espaces. **17%** des personnes ne se sont pas exprimées sur la question.

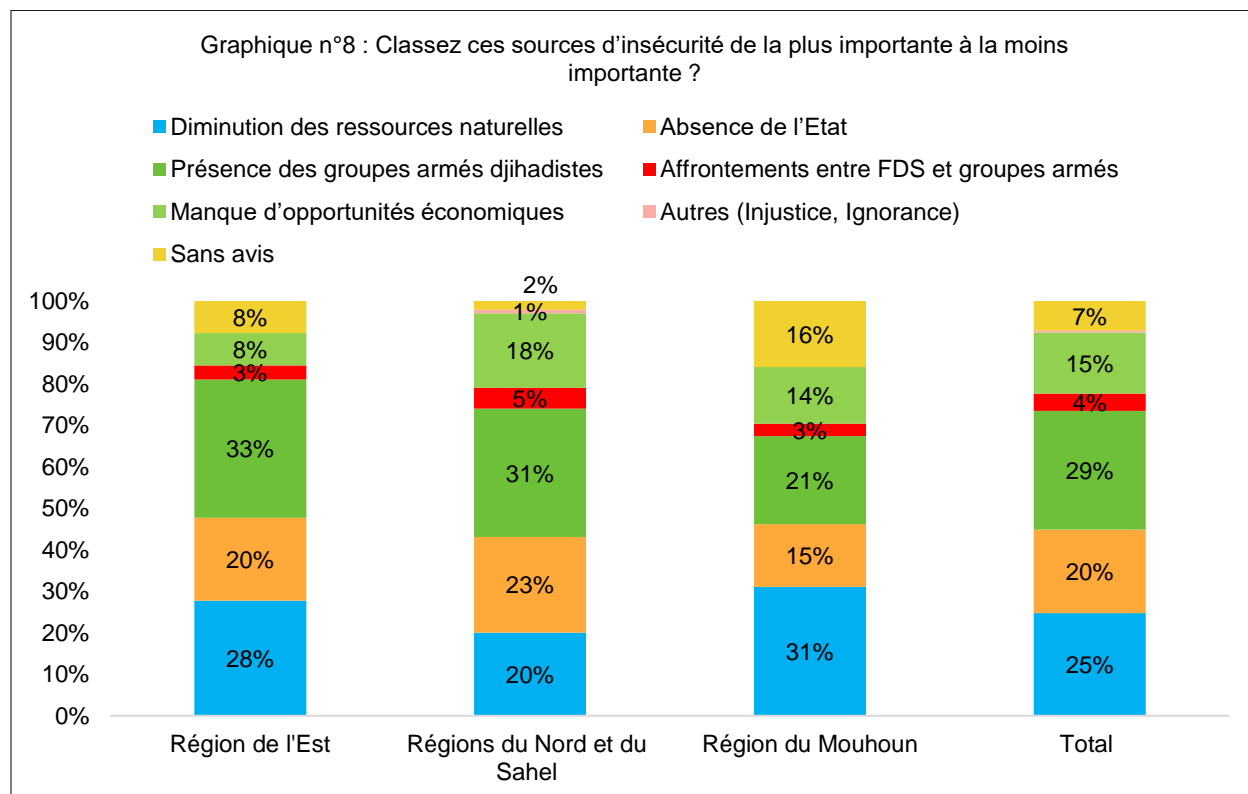
2. Principales sources de conflit d'accès aux ressources naturelles



Par ordre d'importance donné par les personnes interrogées, les sources de conflit d'accès aux ressources naturelles sont les suivantes :

- **Divagation des animaux** : la divagation des animaux est en moyenne considérée comme la principale source de conflit (**30%**). En saison hivernale, les animaux en divagation causent d'importants dégâts dans les champs qui, selon les participants à l'étude, accroissent les tensions entre agriculteurs et éleveurs tout au long de cette période.
- **Non-délimitation des terres agricoles et pastorales** : pour **24%** des personnes entendues, la non-délimitation des terres est en moyenne la seconde source de conflit la plus importante. En effet, le fait que les agriculteurs utilisent ou s'installent dans les zones de pâturage non délimitées dans lesquelles les éleveurs continuent de pâturer entraîne des tensions et conflits entre ces acteurs.
- **Obstruction des couloirs de passage pour animaux** : parmi les personnes ayant pris part à l'étude, **15%** estiment que l'obstruction des couloirs de passage est une source importante de conflit. Les couloirs ne sont pas toujours balisés et l'obstruction de ces couloirs amène les animaux à traverser les champs et commettre des dégâts sources de conflits.
- **Vol de bétail** : selon **11%** des personnes, le vol du bétail est un facteur non négligeable de conflit, en particulier lorsque les animaux confiés aux éleveurs par les autochtones disparaissent ou en cas de vols. A noter que depuis l'installation du groupe d'auto-défense formé par les Koglowegos, les communautés constatent que les cas de vol se sont réduits.
- **Accès à l'eau** : **8%** des participants sont d'avis que l'accès à l'eau pose problème, en particulier en saison sèche lorsque l'eau se raréfie.
- **Accès aux pâturages** : d'après **4%** de personnes, l'accès aux pâturages constitue une source de conflit : bien que libre, l'accès aux pâturages demeure problématique lorsque des transhumants étrangers s'installent dans un champ sans avis préalable ou que les agriculteurs occupent les zones de pâturage pour mener leurs activités agricoles.

- **Autres** : enfin, **3%** des enquêtés estiment que le non-respect des textes législatifs et réglementaires liés à la pêche est un facteur de conflit non négligeable. Les pêcheurs maliens qui viennent sur le fleuve Sourou pour pratiquer leurs activités ne respectent pas la réglementation sur les filets à utiliser au Burkina Faso. Ils pratiquent également leurs activités de manière anarchique et intensive, ce qui raréfie les ressources halieutiques du fleuve.



La présence des groupes armés djihadistes représente en moyenne le premier facteur d'insécurité selon les enquêtés (**29%**). En effet, cette présence entraîne une division au sein des communautés, limite la libre circulation des individus et conduit à la fermeture d'écoles et de marchés. En moyenne, **25%** des participants considèrent que la diminution des ressources naturelles est la seconde source d'insécurité en raison de l'augmentation du nombre d'exploitants autochtones couplée au désir d'obtenir un maximum de gain. S'ajoutent à ce nombre les exploitants étrangers tels que les transhumants, créant ainsi une pression importante sur les ressources naturelles créatrice de tensions et de conflits. **20%** des personnes écoutées estiment que l'absence de l'Etat est une source d'insécurité importante puisque l'Etat est censé être détenteur du monopole du pouvoir en matière de sécurité. Si celui-ci est absent, tout un chacun est libre de s'y substituer, laissant ainsi place à la violence et aux abus. Le manque d'opportunités économiques est également perçu comme une source d'insécurité non négligeable (**15%**) dès lors qu'il occasionne le vol, le banditisme et le favoritisme, et qu'il incarne le risque du ralliement de certains jeunes aux groupes armés. Enfin, **4%** des personnes considèrent que les affrontements entre Forces de défense et de sécurité (FDS) et groupes armés entraînent des pertes de biens pour les populations ainsi qu'une limitation du mouvement des populations.

3. Droit coutumier, droit positif : quelles modalités de résolution des conflits d'accès aux ressources naturelles ?

« Les traditions et les coutumes sont omniprésentes dans notre quotidien. Elles régissent tout, à commencer par les relations sociales ainsi que la répartition et la gestion des ressources naturelles ».

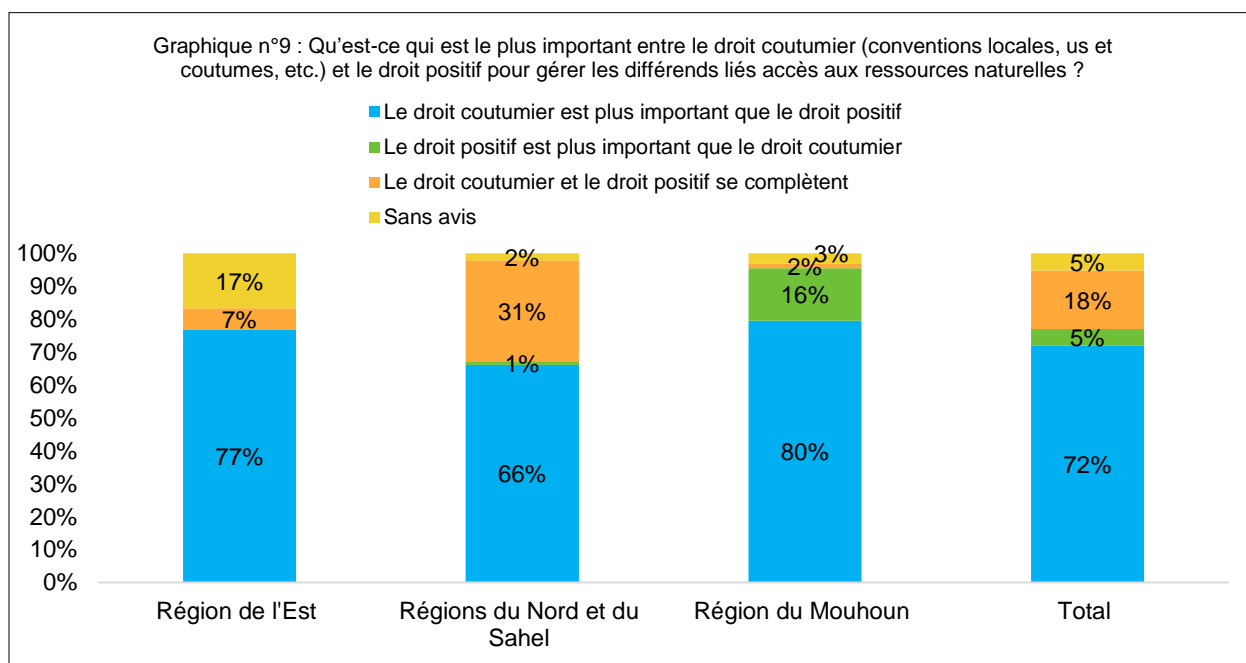
Propos d'un représentant communautaire de la région du Nord

« Dans le mode de gestion ou de gouvernance traditionnel et local, il ne faut pas seulement accorder du respect au chef de village et au chef de terre. Si l'on souhaite que les relations soient apaisées, chaque citoyen doit recevoir l'estime dont il mérite ».

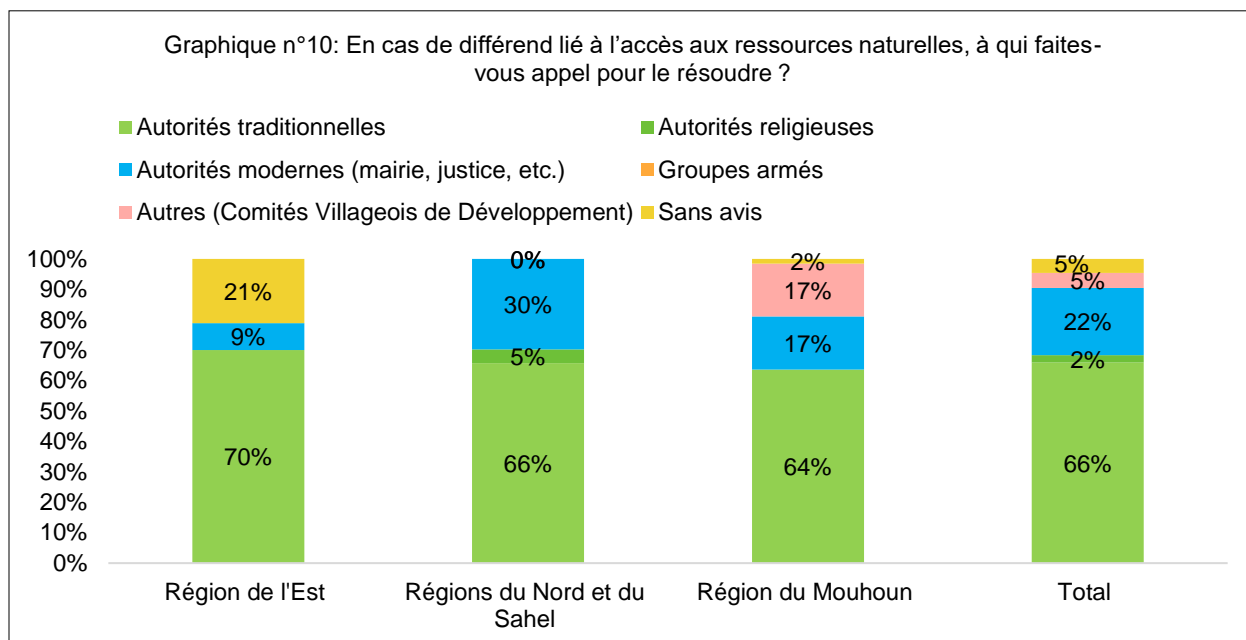
Propos d'un représentant communautaire de la région du Nord

« Les vieux ou les sages impliqués dans la gestion des conflits cherchent toujours à régler la situation sans toutefois tenir compte des jeunes ou des femmes. Ce n'est pas la bonne manière de gérer des conflits. Nous les femmes, nous sommes régulièrement mises à l'écart, même quand nous sommes les premières concernées dans un litige. On ne fait que subir ».

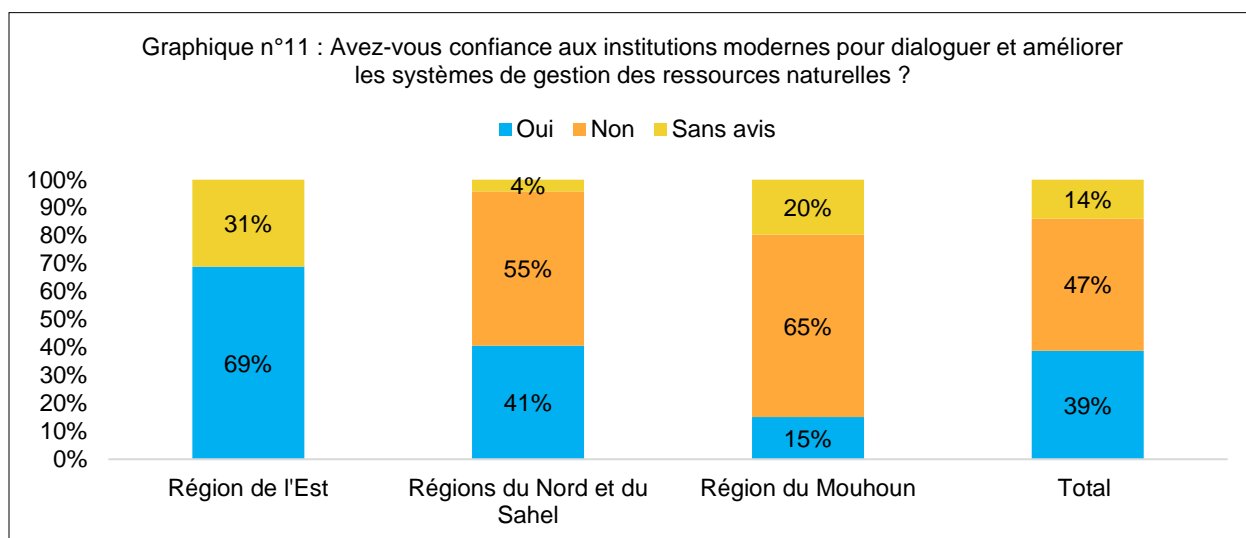
Propos d'une représentante communautaire de la région du Nord



Une grande majorité des personnes consultées (72%) sont d'avis que le droit coutumier est plus pertinent pour gérer les différends liés à l'exploitation des ressources naturelles. En effet, la résolution à l'amiable par les autorités traditionnelles est privilégiée puisqu'elle crée moins de frustration, évite l'humiliation et permet de conserver les liens entre les familles. Le droit coutumier a également l'avantage d'être connu de tous et ses règles viennent se superposer aux traditions. 18% des enquêtés pensent que les deux sources du droit se complètent de manière efficace. Seulement 5% des participants estiment que le droit positif est le plus important car les populations craignent davantage les instances administratives que traditionnelles.

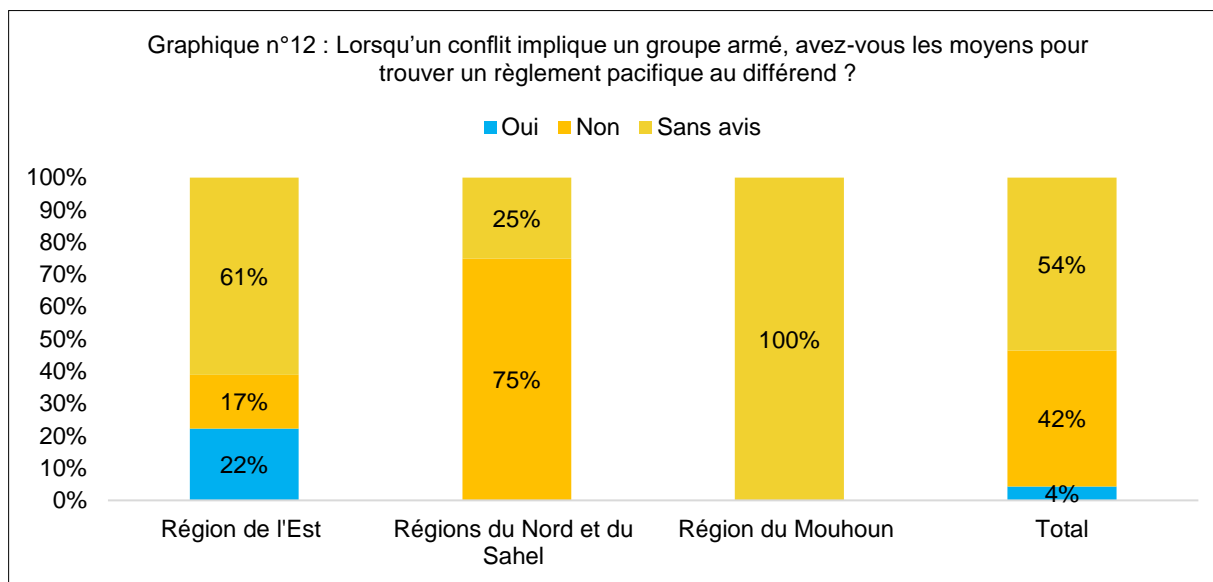


66% des participants privilégient le recours aux autorités traditionnelles et religieuses dans la résolution des différends liés à l'accès aux ressources. Celui-ci est en effet plus accessible et moins coûteux. Pour **22%** de personnes préfèrent faire appel aux autorités modernes lorsque le conflit implique des acteurs politiques ou que la partie lésée estime que les autorités traditionnelles ne peuvent lui rendre justice. **5%** des enquêtés affirment faire appel aux CVD dans lesquels les chefs traditionnels sont souvent membres. Bien que les terres soient conférées par les chefs traditionnels, et donc parties au conflit, les personnes recourant prioritairement au CVD considèrent que les chefs traditionnels sont plus proches des populations et arrivent donc à mieux gérer les malentendus. Au niveau juridique, ces chefs sont également responsables de la gestion des ressources naturelles du village.



Une moitié de personnes des enquêtées (**47%**) disent ne pas avoir confiance aux institutions modernes : « elles sont politisées, corrompues et servent avant tout les intérêts des plus riches. Ces institutions ne

connaissent pas les dynamiques entre les communautés : toutes les communautés ont des frères et sœurs entre elles et les institutions modernes n'arrivent pas à prendre en compte ces relations pour gérer correctement quoique ce soit ». A l'opposé, l'autre moitié ayant répondu à la question (39 %) ont confiance aux institutions modernes pour dialoguer et améliorer les systèmes de gestion des ressources naturelles. Ces institutions appuient les initiatives communautaires de création de comités de gestion des points d'eau et de gestion de conflits et la mise en place des missions de sensibilisation en matière de gestion des ressources et d'adoption de nouvelles conventions locales. Enfin, 14% des participants à l'étude n'ont pas donné leur avis sur la question.



Sur la question de l'implication des groupes armés, près de 54% n'ont pas donné leur avis. Dans la région du Mouhoun, la totalité des personnes interrogées ont préféré ne pas exprimer d'opinion à ce sujet en raison du risque de représailles qu'un tel positionnement pourrait impliquer. 42% affirment ne pas posséder de moyens adéquats pour trouver un règlement pacifique aux conflits impliquant des groupes armés parce que ces conflits les dépassent. Enfin, 4% des personnes consultées affirment que les groupes d'auto-défense elles ont les moyens de régler un conflit impliquant des groupes armés. Mais le reste de la population ne les connaît pas.

4. Mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits

« Nous avons mentionné la vigilance à l'égard de la violence : dès qu'elle apparait la société s'emploie à la contenir d'une manière ou d'une autre. Dans cet effort, la partie la plus complexe est l'analyse du conflit : il faut en cerner les causes apparentes et cachées, s'assurer qu'il ne cache pas un autre, identifier les acteurs de premier et second plans, mesurer les conséquences immédiates et lointaines. Une bonne analyse mène généralement à une solution judicieuse »¹.

Les guerres pour la constitution ou l'expansion d'empires, les conflits pour l'accès ou le contrôle des ressources naturelles mais aussi les dynamiques conflictuelles de domination ou de cohabitation intercommunautaire sont constitutifs de l'Histoire du Sahel. Intimement liés à cette conflictualité est le développement au fil des siècles de mécanismes de prévention et de gestion des conflits. Leur diversité est

¹ Ibrahim Ag Youssouf, « Mécanismes traditionnels de gestion et prévention des conflits », Mai 2011.

la résultante des spécificités de l'organisation sociale et des croyances des communautés qui ont su développer des instruments adaptés à leurs us et coutumes. Les spécificités des différents mécanismes traditionnels de médiation n'entravent toutefois pas la philosophie commune sur laquelle ils reposent, à savoir la recherche d'un règlement à l'amiable des différends afin de préserver les relations sociales. Qu'ils reposent sur les us et coutumes constitue la principale force de ces mécanismes, dès lors parfaitement maîtrisés par les communautés qui en sont les premières utilisatrices. Ils sont par ailleurs non coûteux, ou presque, et sollicitent peu de temps pour parvenir à un résultat.

Ces mécanismes de prévention et de gestion des conflits visent avant tout à préserver le vivre ensemble et sont régulièrement reconnus dans certains textes législatifs sous le vocable de « règlement à l'amiable » ou « conciliation ». C'est ainsi que la loi mauritanienne n° 2000-044, portant code pastoral au Mauritanie, stipule à son article 35 : « *les litiges résultant des dégâts causés aux cultures par les animaux, ou à ces derniers par les cultivateurs, sont réglés à l'amiable entre les deux parties. Au cas où le recours amiable n'aboutirait pas, il est porté devant une commission de l'arbitrage* ».

Les différents mécanismes de prévention et/ou de résolution des conflits sont notamment :

- **Le recours à un tiers supérieur** : « *en cas d'abus, si quelqu'un se pense plus fort que moi, je le convoque chez un tiers plus puissant que lui* » (propos d'un leader communautaire). Dans le cas du vol d'animaux, si le voleur refuse de les restituer à son propriétaire, arguant sa supériorité du fait de ses armes pas exemple, la partie lésée portera l'affaire devant un groupe ou des individus plus forts que le voleur ou disposant d'une influence sur lui. La faible durabilité de cette méthode est sa principale limite : son résultat est dépendant du rapport de force des parties ou de leurs alliances respectives. Dès que le soutien de la partie lésée disparaît, elle sera de nouveau sujette aux abus.
- **Le recours aux chefs de village** : l'une ou les deux parties en conflit se convoquent chez le ou les chefs de village qui proposeront un règlement sur la base du droit positif ou coutumier. En cas de non satisfaction, les parties peuvent toujours faire recours aux autorités modernes ou religieuses, néanmoins souvent interprété comme un manque de respect à l'autorité traditionnelle du chef de village.
- **L'utilisation des leaders traditionnels** : sur les lieux et au moment où un conflit éclate, des personnes s'impliquent, de leur propre chef ou sur demande des protagonistes, pour réconcilier les positions. S'ils n'y parviennent pas, d'autres leaders plus influents sont sollicités pour y parvenir. Ils prennent souvent le temps de chercher à comprendre les causes du conflit et d'écouter séparément les parties avant de les faire s'asseoir en vue de réconcilier leurs positions. Les engagements qui sont issus de ce mécanisme, de loin le plus utilisé, sont la plupart du temps respectés. Néanmoins, ce mécanisme n'empêche pas le recours au processus juridique si une partie n'est pas d'accord avec l'issue de la conciliation. Elle court néanmoins le risque d'être mal perçue par la communauté du fait du non-respect de l'autorité traditionnelle.
- **Le recours aux chefs coutumiers (les maîtres des terres, les gardiens des fétiches, etc.)** : lorsque les leaders traditionnels ou les chefs de villages ne parviennent pas à un règlement du différend, il est fait recours aux gardiens de la coutume qui procèdent à des sacrifices et des incantations pour résoudre les problèmes ou désigner le coupable. Leur sentence est sans appel, ceux qui outrepassent leurs sentences sont souvent bannis de la communauté et obligés de quitter le village. Ce mécanisme est surtout utilisé par les communautés animistes mais certains musulmans ou chrétiens l'utilisent également.
- **Le recours aux autorités religieuses** : selon leurs croyances, les parties peuvent se référer aux autorités religieuses qui se référeront aux prescriptions religieuses (le coran ou la bible) pour trancher les conflits. Le recours à un processus juridique est toujours possible si l'une des parties n'acceptent pas le résultat. Celui qui rend le jugement selon les principes islamiques répond au nom de Cadi dans certaines communautés du Sahel. En principe, le cadi ne peut pas s'autosaisir mais intervient sur demande d'une ou des deux parties, la seconde devant accepter le rôle du cadi. Dans

les zones sous influence des groupes armés djihadistes, leurs cadis s'autosaisissent souvent des cas de conflits, ce qui va généralement à l'encontre de ce mécanisme.

- **Les alliances, cousinages ou parentés à plaisanterie** : les parentés à plaisanterie sont des pactes d'amitié et de non-agression entre les contractants de l'alliance issus de différents clans, castes et ethnies². « *La règle de l'alliance stipule que, quel que soit le degré d'adversité suscité par une situation particulière, les alliés impliqués doivent se garder de basculer dans le conflit ou doivent utiliser inconditionnellement les moyens pacifiques pour gérer celui-ci. Lorsque le conflit éclate malgré tout, il doit prendre la forme d'une plaisanterie et s'estomper. Au pire des cas, lorsqu'on en arrive à des violences, par ignorance ou opiniâtreté des belligérants, nonobstant la forme ou l'intensité du conflit, l'interposition d'une tierce personne par la mobilisation de l'alliance met un terme aux hostilités. Il s'ensuit alors des rituels de réparation* »³.
- **Les alliances à travers les liens de mariage** : dans une logique de prévention des conflits, certains chefs coutumiers ou leaders communautaires, pour asseoir leur autorité ou leur influence dans la zone, se marient avec des femmes d'autres tribus ou communautés. Les enfants issus de ces mariages appartiendront aux deux communautés et feront le ciment entre ces communautés. En général les communautés unies par les liens de mariage ne se font jamais des conflits et même au cas où ces conflits surviennent ils sont vite réglés.

Si ces mécanismes de médiation traditionnels régulent aujourd'hui une grande partie des conflits opposants les usagers des ressources naturelles, ils ne sont pas pour autant dénués de limites. La première est l'absence de trace écrite de la résolution du conflit, laissant la place aux personnes mal intentionnées pour remettre en cause les acquis. Leur application est par ailleurs souvent limitée à une aire géographique restreinte et les us et coutumes, changeantes d'une communauté à l'autre, peuvent parfois compliquer la tâche de prévention et de gestion des conflits des personnes qui en sont investies. Et celles-ci sont parfois elles-mêmes influencées par les enjeux politiques ou les liens hiérarchiques entre communautés, aujourd'hui remis en cause par les classes sociales dites inférieures en raison de leurs alliances avec des groupes armés, de leur poids démographique ou économique plus important que par le passé, etc. Par ailleurs, pour les conflits avec mort d'hommes ou impliquant des acteurs extérieurs à la communauté, ce sont les processus juridiques qui sont les plus à même de prendre le relais, lorsqu'ils existent dans l'aire géographique concernée par le conflit et que les parties leur accordent leur confiance.

Et dans le contexte sécuritaire actuel marqué par un nombre grandissant de conflits opposant l'Etat et son armée à différents acteurs ou groupes armés, les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits sont de plus en plus démunis pour réguler les conflits d'accès aux ressources naturelles régulièrement instrumentalisés. De même, des transformations sociales viennent complexifier ces mêmes conflits : d'une part les taux de natalité entraînent des besoins de subsistance grandissants, et d'autre part les communautés deviennent de plus en plus agro-pastorales. Ce qui signifie que les communautés entre elles passent d'une logique de complémentarité à une logique de concurrence.

5. Cadre légal pour la gestion des conflits

De manière générale, les textes en vigueur ont pour vocation le règlement des conflits à l'amiable ou, à défaut, par le droit positif. Le cadre légal est constitué de plusieurs sources ou appuyé par différentes initiatives. Ci-dessous se trouve un résumé et une analyse sera produite au cours de la mise en œuvre du projet afin de nourrir le dialogue entre communautés et autorités sur l'enjeu de la sécurisation du foncier rural.

² « La nation "par le côté". Le récit des cousinages au Sénégal », Étienne Smith, Cahiers d'études africaines, 2006.

³ Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne, Niagalé Bagayoko et Fahiraman Rodrigue Koné, Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de la paix, juin 2017.

Au niveau national, il existe au Burkina Faso plusieurs normes régissant la gestion des ressources naturelles :

- **Loi n°034-2012/an portant réorganisation agraire et foncier au Burkina Faso** : cette loi détermine d'une part le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que la réglementation des droits réels immobiliers et, d'autre part, les orientations d'une politique agraire.
- **Loi n°003-2011/an portant code forestier au Burkina Faso** : elle a pour objectif de fixer les principes fondamentaux pour une gestion durable et une valorisation des ressources forestières, fauniques et halieutiques.
- **Loi n°034-2002/an portant loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso** : cette loi fixe les principes et les modalités d'un développement durable, paisible et intégré des activités pastorales, agro-pastorales et sylvo-pastorales.

Au niveau régional, la CEDEAO est source de réglementation pour les domaines d'activités économiques sectoriels (élevage, agriculture, pêche, environnement, eaux et forêt) et transfrontaliers, notamment :

- **Décision A/DEC.5/10/98 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)** : elle fixe les principes essentiels de la réglementation de la transhumance inter-Etats membres de la CEDEAO en déterminant entre autres les conditions de déplacement du bétail (Certificat international de transhumance – CIT). L'objectif est de contribuer à la sécurité alimentaire et de renforcer la paix sociale par la fixation d'un cadre juridique régional pour les activités d'élevage.
- **Protocole CEDEAO relatif au Mécanisme de prévention et de gestion de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité (1999)** : dans ce Protocole, les Etats membres de la CEDEAO réaffirment leur attachement aux principes contenus dans les Chartes des Nations Unies (ONU) et de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) et mettent en place un mécanisme destiné à assurer la prévention et la gestion des conflits, le renforcement de la coopération dans le domaine de la prévention, l'alerte précoce, les opérations de maintien de la paix et de lutte contre la criminalité transfrontalière.

La transhumance entre les Etats membres du Comité permanent inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) a également fait l'objet d'un Accord : il fixe les principes essentiels d'une réglementation entre Etats parties au CILSS en matière de transhumance. Le principe de transhumance est défini et accepté, les conditions de déplacement des animaux aux frontières et à l'intérieur des Etats sont réglementées, tout comme la garde et l'accueil du bétail transhumant.

La stratégie pour le développement et la sécurité des pays du G5 Sahel vient en appui à ces efforts réglementaires. La création du G5 Sahel en date du 14 février 2014 a pour ambition de garantir la paix, la sécurité et le développement durable dans les pays de la sous-région. Sa stratégie prévoit notamment comme résultat une résilience des populations de l'espace du G5 Sahel renforcée « *par la gestion rationnelle et la protection des ressources naturelles, le développement d'opportunités économiques et d'emplois pour les jeunes et les femmes, le soutien au pastoralisme et le développement de chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales et le développement de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable).* »

6. Recueil des us et coutumes

Si la gestion des conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales est régie au niveau de l'administration et de la justice par les textes de lois et les conventions nationales ou internationales votés ou ratifiés, elle suit avant tout les us et coutumes au niveau local. Source formelle du droit, le droit coutumier est un ensemble de règles juridiques formé d'une part par l'usage prolongé et répété d'une pratique dans une collectivité et d'autre par l'*opinio necessitatis*, soit la conviction des individus que l'usage de ladite pratique

est obligatoire. Les coutumes régissant la gestion des ressources naturelles varient d'une communauté à l'autre et permettent de suppléer une lacune de la loi tout en émanant de la volonté populaire et en s'adaptant aux mœurs. Par exemple dans la commune de Ban, aucune mère de la communauté rimaibé ne peut se rendre aux points d'eau publics accompagnée de son enfant durant les trois ou quatre semaines (en fonction de son sexe) suivant sa naissance. Passé ce délai, les parents sont tenus d'amener le bébé au fétiche pour faire des sacrifices rituels. La mère pourra ensuite emmener son enfant là où elle le désire.

Cette superposition entre loi et coutume est souvent incomprise par les communautés pastorales. De plus, ces textes officiels sont souvent élaborés ou appliqués par des agents qui ont une faible connaissance du milieu pastoral. Cette incompréhension existe également entre les différentes communautés puisque les us et coutumes sont généralement orales et varient de l'une à l'autre.

Pour pallier à cette méconnaissance, HD a entrepris de cartographier les conventions locales ainsi que les us et coutumes par zone et par communauté afin de les compiler dans un document couvrant les zones frontalières des cinq pays. A l'issue de la présente étude, les conventions locales présentées dans le tableau ci-après ont été recueillies et seront enrichies lors de la mise en place à venir des réseaux de médiateurs communautaires. Le recueil des us et coutumes a quant à lui été initié et fera l'objet d'une publication future.

Type de convention	Ressource(s) concernée(s)	Contenu
Régions du Nord, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun		
Orale	Accès à la terre à usage agricole	<p>Dans toutes les zones agricoles avec de légères différences par commune, les règles à respecter sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès à la terre se fait de trois manières : <ul style="list-style-type: none"> - L'octroi d'une autorisation par les chefs traditionnels ou les maîtres des terres contre des présents. A noter que les chefs traditionnels peuvent cumuler les rôles de chef de village, de maître des terres et de maître du ou des fétiches. - L'héritage selon un système successoral basé sur le patriarcat. - Le don ou le prêt. Le prêt peut être octroyé à titre gratuit ou contre des prestations en nature. Le prêteur doit néanmoins renouveler son contrat de prêt chaque année. Les dons et prêts se font directement entre parties, sans intervention des chefs de village ou des maîtres des terres. Les femmes ne peuvent pas hériter de la terre mais peuvent l'obtenir par un don ou un prêt de leur mari ou de leurs parents. • Les allochtones n'ont qu'un droit d'usage temporaire sur les terres : ils ne peuvent ni la céder à une tierce personne, ni planter des arbres ou foncer des puits sur la propriété. • Pour favoriser l'entraide et la cohésion sociale, nul doit passer à côté d'un agriculteur en train de semer sans lui fournir une aide, même minimale. • À la fin de la campagne agricole, nul n'a le droit de récolter ses cultures avant que les anciens du village ou de la communauté ne fassent les sacrifices rituels.

Orale	Accès aux points d'eau	<p>L'accès au point d'eau est basé sur le principe du « premier arrivé, premier servi », y compris pour les pasteurs. A cela s'ajoutent les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux points d'eau destinée à la consommation humaine est prioritaire sur celui destiné aux autres usages de la ressource. • Les grands troupeaux d'animaux n'ont accès aux points d'eau que de nuit. • Les animaux doivent attendre l'assèchement de tous les points d'eau de surface avant d'avoir accès aux points d'eau modernes. • L'accès au point d'eau est gratuit, à l'exception de celui des points d'eau modernes : dans ce dernier cas de figure, l'accès est subordonné au paiement d'une cotisation par récipient, par mois, par an ou par famille. Pour les animaux, le montant est fixé par tête de bétail et par passage. En période d'hivernage, l'accès aux points d'eau modernes est gratuit car moins fréquenté.
Écrite et orale	Accès aux pâturages	<p>L'accès aux pâturages est en principe libre, mais la priorité est accordée aux pasteurs autochtones. Dans certaines communes, les règles suivantes sont mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accès aux pâturages pour les allochtones est conditionné au paiement d'une somme auprès du comité de gestion des pâturages : 10'000 francs CFA pour les Burkinabés et 50'000 francs CFA pour les Maliens. • Dans certaines communes, les pasteurs autochtones peuvent avoir des pâturages privés en faisant des clôtures traditionnelles à base d'épineux contre paiement de 5'000 francs CFA auprès du Service de l'environnement. Officiellement, cette somme est destinée à payer le permis de coupe du bois.
Régions du Sahel et du Nord		
orale	Accès aux résidus de récolte pour les pasteurs	<p>L'accès aux résidus de récolte pour les pasteurs est régi par les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En période sèche, étant donné que les activités de cultures sont moindres, les animaux peuvent être laissés en divagation, à l'exception des zones maraichères ou de cultures de contre-saison. • Jusqu'au démarrage des semis, les propriétaires des animaux sont tenus de garder les animaux loin des zones agricoles. Une fois les cultures en maturité, une période de début et de fin des récoltes est communiquée à tous, généralement par le biais de messages radiophoniques. Passé ce délai, il est considéré que les agriculteurs ont fini de ramasser leurs récoltes et que les pasteurs peuvent amener leurs animaux dans les champs pour accéder aux résidus de récoltes.

III. Régions et communes d'intervention : quelles dynamiques ?

1. Quels conflits à résoudre par les médiateurs communautaires ?

« Même la langue et les dents qui cohabitent dans la même bouche se bagarrent souvent. Mais le plus important ce qu'ils trouvent les moyens de mettre fin à cette bagarre pour continuer à vivre ensemble ».

Propos d'un représentant communautaire de la région de l'Est

« Celui qui refuse de se mêler de la bagarre entre le chat et le margouillat risque d'en pâtir également ».

Propos d'un représentant communautaire de la région de la Boucle du Mouhoun

« Une seulement main ne peut pas se laver, il faut l'action combinée des deux pour les rendre propres ».

Propos d'un représentant communautaire de la région de l'Est

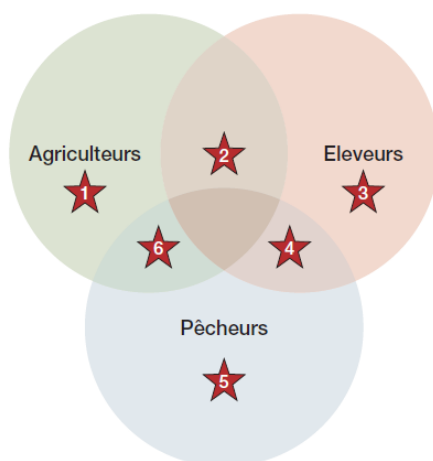
Lors des échanges avec les communautés des futures communes d'intervention, 121 conflits à résoudre ont été reportés. Sur les 121 conflits, 85 seront à résoudre par les médiateurs communautaires dès qu'ils seront constitués en réseau et 36 ont été qualifiés de complexes par les représentants communautaires. Ceci en raison de l'implication de groupes armés, d'acteurs politiques ou de toute autre partie que les communautés estiment ne pas pouvoir mobiliser pour la résolution du conflit. HD évaluera pour quels conflits complexes l'organisation interviendra en qualité de médiateur en soutien aux réseaux communautaires. Chacun des conflits recensés ont été répartis par commune, catégorie de conflit, parties en conflit et objet du différend. Ceci permettra notamment à l'organisation de faire le suivi de la résolution des conflits au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet. Une présentation succincte de la typologie des conflits est faite à travers le tableau ci-dessous.

Burkina Faso	Catégories de conflits									
	Agriculteurs- Agriculteurs	Divers	Éleveurs - Agriculteurs	Éleveurs - Éleveurs	Pêcheurs - Agriculteurs	Pêcheurs - Éleveurs	Pêcheurs - Pêcheurs	*Ressources naturelles	Vols de bétail	Total général
Boucle du Mouhoun	11	1	7			2	1		1	23
Kossi	8		5			1			1	15
Barani	2		1			1				4
Djibasso	1		1							2
Doumbala	1		1							2
Kombori	2		1							3
Madouba	2		1						1	4
Sourou	3	1	2			1	1			8
Toeni	1		1							2
Di'n	2	1	1			1	1			6
Nord	8	8	8					5	1	30
Loroum	4	2	4					2	1	13

Ban	4	2	4					2	1	13
Yatenga	4	6	4					3		17
Kain	2	3	3							8
Thiou	2	3	1					3		9
Sahel	4	24	17	3		1		4	1	54
Soum	1	22	11					3		37
Baraboulé		4	2					1		7
Diguel		4	2					1		7
Nasoumbou		3	1					1		5
Tongomayel		1	4							5
Djibo		3								3
Arbinda	1	7	2							10
Yaga	3	2	6	3		1		1	1	17
Boundoré	1	1		1		1		1		5
Tankougounadié	1		2	1					1	5
Titabé	1		1	1						3
Mansila		1	3							4
Est	2	3	4	2		1			2	14
Komondjari	1	2	2	1						6
Foutouri	1	1	1	1						4
Bartiébougou		1	1							2
Tapoa	1	1	1			1			1	5
Kantchari	1	1	1			1			1	5
Gnagna			1	1					1	3
Botou			1	1					1	3
Total général	25	36	36	5		4	1	9	5	121

*si tous les conflits cités avant concernent également les ressources naturelles, la catégories ressources naturelles regroupe des conflits dont les protagonistes sont divers et ne peuvent être réduits à l'une des catégories précédentes

Les différents types de conflits intercommunautaires – Quelques exemples



1. Sources de conflits entre agriculteurs :

- Délimitation des champs
- Prêts des champs

- Problème foncier avec l'État (titres de propriété)
- Exploitation de ressources minières (problème potentiel)

2. Sources de conflits entre agriculteurs et éleveurs :

- Accès aux points d'eau
- Extension de champs vers les couloirs de passage
- Occupation illégale d'espace pastoral
- Dommages aux cultures par animaux égarés, mal conduits

3. Sources de conflits entre éleveurs :

- Accès aux points d'eau
- Couloirs de passage
- Vols d'animaux
- Accès aux zones de pâturages
- Ou manque de connaissance des textes législatifs conduisant à des différends avec l'État

4. Sources de conflits entre éleveurs et pêcheurs :

- Mare empoisonnée
- Filets détruits par bovidés

5. Sources de conflits entre pêcheurs :

- Partage des ressources pour pêcher

6. Sources de conflits entre pêcheurs et agriculteurs :

- Filets dans les rizières
- Dommages dans les rizières

Autres types de conflit gérés par les réseaux, autres activités

- Problèmes familiaux (disputes, nouvelles épouses, argent, abandon enfants, répudiation . . .)
- Conflits entre chefs de village (accusation de soutien aux djihadistes; affinités avec GA; divergences religieuses)
- Vols simples, vols de véhicules, de bétail, kidnappings, coupeurs de route, meurtres, assassinats
- Relations indirectes avec GA (restitution bétail ou véhicules volés)
- Mise en relation avec les autorités ou services techniques de l'État
- Sensibilisation transhumants sur textes de lois, us et coutumes
- Conflit entre communautés créé par une ONG suite à un projet mal défini
- Sensibilisation par les femmes leaders aux mères sur les risques liés à l'embrigadement dans les GA, à la migration, au banditisme, . . .

2. Quel contexte d'intervention pour chacune des régions d'intervention ?

2.1. Région de l'Est

Depuis 2018, la région de l'Est est en proie à un fort niveau d'insécurité dû à la présence des groupes armés djihadistes sur le territoire. En plus de s'attaquer aux symboles de l'Etat, de commettre des assassinats ciblés sur les leaders communautaires (CVD, conseillers, chefs traditionnels et représentant de l'Etat) et de voler le bétail, la présence de ces groupes rend difficile l'exploitation des ressources pastorales dont les pâturages et les points d'eau. Cet accès limité engendre à son tour un renforcement de la conflictualité autour des ressources disponibles et un affaiblissement des mécanismes traditionnels de résolution des conflits. Par ailleurs, la mobilité des pasteurs transhumants nationaux ou étrangers est menacée par l'Etat d'urgence mis en place depuis le début de l'année 2019. L'opération militaire d'envergure nationale dénommée « OTAPUANU » en cours depuis le 7 mars 2019 visant à sécuriser la zone n'a pas permis de stabiliser la région. La région de l'Est est aussi une zone marquée par le banditisme, le vol et la présence depuis 2016 du groupe d'auto-défense des Kogolwegos impliqués dans les actes de violence commis à l'encontre de supposés voleurs. Présents dans plusieurs régions (Centre, Est, Nord, Centre-Nord et Centre-Est), les Rugas sont des éleveurs qui ont décidé de se réunir au sein d'associations pour défendre leurs intérêts. Face à la recrudescence de l'insécurité dans certaines zones du pays et la présence limitée de FDS, les populations ont décidé elles-mêmes de prendre leur sécurité en mains.

Les communes d'intervention de la région de l'Est sont majoritairement agricoles. Néanmoins, ces populations s'investissent de plus en plus dans les domaines que sont l'élevage et le commerce en tant qu'activités secondaires. Les relations intercommunautaires sont régies par l'entente, l'entraide et les liens de parenté à travers les mariages. La cohésion sociale est entretenue par le cousinage à plaisanterie entre la plupart des ethnies (Gourmantchés et Mossis ; Gourmantchés et Bella ; Peulhs et Haoussas ; Djermas et Peulhs). Les relations avec les habitants des communes vivant de l'autre côté de la frontière sont également bonnes. Notons toutefois que malgré ces liens séculaires, les conflits surviennent régulièrement entre communautés, en particulier lors de la saison hivernale et autour du foncier. Aussi, les relations entre communautés gourmantché et peulh ont toujours été marquées par la méfiance et les tensions. En effet, les gourmantchés pensent que les Peulhs sont à l'origine des dégâts champêtres et ne respectent pas les us et coutumes d'où une méfiance qui se perpétue entre eux.

Ce qui explique, dans la province du Komondjari qui est majoritairement composée de Gourmantchés et de Peulhs, une forte dégradation de la situation socio-sécuritaire engendrant plusieurs tueries intercommunautaires à caractère ethnique avec un déplacement massif des populations.

2.2. Régions du Sahel

La région du Sahel est située à l'extrême Nord du Burkina Faso. Elle compte quatre provinces que sont le Séno, le Soum, l'Oudalan et le Yaga, avec un total de 26 départements ainsi que 651 villages et communes. La région est caractérisée par un potentiel notable en matière d'élevage en raison de l'existence de grands espaces pastoraux et d'un cheptel important. Préservées de nombreuses maladies du fait du contexte climatique, les terres agricoles sont relativement riches au Sahel mais peu aménagées et exploitées. Côté humain, la région est habitée par des populations parlant différentes langues en fonction de leur communauté d'appartenance : le fulfuldé (ou peulh), le tamasheq, le mooré, le sonrhâi et le gulmancéma. La moitié de la population parle le fulfuldé (dominant dans les provinces du Séno, Yaga et Soum) et un habitant sur huit parle le tamasheq (dominant dans la province de l'Oudalan). A côté de ces communautés, on note la présence d'autres communautés comme les Dogons et les Fulcés. L'islam est la religion la plus pratiquée, mais on dénombre également quelques chrétiens localisés en ville et des animistes. L'agriculture et l'élevage sont les principales activités de toutes ces communautés.

Sur le plan sécuritaire, la région du Sahel est considérée comme l'épicentre de la crise sécuritaire au Burkina avec un phénomène de terrorisme monté grandissant du phénomène de l'insécurité depuis plus de trois ans, conduisant à un cycle de violence impliquant les communautés locales, les FDS ainsi que les groupes armés. La présence de groupes armés menant des actes de violence à l'encontre de représentants de l'Etat et de la population a en effet conduit à la multiplication d'opérations militaires en collaboration avec les pays voisins que sont le Mali et le Niger, de patrouilles et au renforcement de la présence des FDS dans les zones touchées. A noter que les zones les plus touchées par cette situation restent les campagnes où vivent majoritairement des agriculteurs et des éleveurs. A cela s'ajoute les problèmes liés à la dégradation des ressources naturelles, au manque de ressources en eau et à la poursuite des méthodes traditionnelles de culture et d'élevage nécessitant de grands espaces.

Malgré cette insécurité ayant causé une forte pression sur les ressources naturelles, les communautés continuent de se déplacer et de se rendre dans certains marchés hebdomadaires (Bouro, Djibo).

2.3. Région du Nord

La région du Nord, comme son nom l'indique, est située dans la partie Nord du Burkina Faso et compte quatre provinces (Loroum, Passoré, Yatenga et Zondoma), soit un total de 31 départements, quatre

communes urbaines, 27 communes rurales et 821 villages. La région est dirigée administrativement par un gouverneur nommé en conseil des Ministres.

Faisant frontière à la région du Sahel, la région du Nord vit les mêmes réalités au niveau sécuritaire avec sa voisine : la dégradation des ressources naturelles, le manque de ressources en eau et la présence de groupes armés depuis plus de deux ans constituent des problèmes qui s'étendent également à la région du Nord. Ici aussi, et en particulier dans les zones rurales de l'extrême Nord de la région (provinces du Lorum et de Yagenta), un cycle de violence impliquant communautés locales, FDS et groupes armés existe, conduisant à son tour au ralliement de certains habitants aux groupes armés, à la multiplication d'opérations militaires en guise de réponse et à des amalgames à l'encontre de certaines communautés.

Quant au contexte socio-économique, la région du Nord présente pratiquement les mêmes caractéristiques que celle du Sahel : le territoire est favorable à l'élevage en raison des grands espaces pastoraux qu'il contient et la zone est préservée des maladies du fait du contexte climatique. Ici aussi, les terres agricoles sont relativement riches mais peu aménagées et exploitées. Côté humain, les Dogons, Mossis, Peulhs, Fulcés, Bellas ou Tamasheqs et Samos cohabitent dans la région. La principale religion est l'islam, l'animisme, le catholicisme et le protestantisme restant marginales. Dans tous les cas, il est à relever que le syncrétisme religieux est de mise, que l'on soit chrétien ou musulman. L'agriculture et l'élevage sont les principales activités de toutes ces communautés dont la cohabitation devient de plus en plus difficile.

2.4. Région de la Boucle du Mouhoun

Depuis le début de l'année 2019, la Boucle du Mouhoun est affectée par une insécurité grandissante. La région a été victime de plusieurs attaques, dont une en décembre 2018 contre la gendarmerie en patrouille dans la commune de Toéni ayant conduit le gouvernement à décréter l'état d'urgence dans sept régions dont la Boucle du Mouhoun, et une contre la gendarmerie de Barani en mars 2019 par des hommes armés non identifiés. Les tensions, qui se sont mutées en la perpétration d'assassinats ciblés en particulier à l'encontre de la communauté dozo, s'expliquent par la position géographique de la région. En effet, la Boucle du Mouhoun est frontalière au Centre du Mali, et plus précisément aux cercles de Koro et de Bankass qui sont marqués par d'importantes violences en raison de la présence de groupes armés et d'auto-défense sur leur territoire. En outre, la région est également confrontée aux conflits intercommunautaires liés au partage des ressources naturelles : délimitation et dégâts des champs ainsi qu'accès aux points d'eau sont des sources non négligeables de conflits entre éleveurs et agriculteurs.

L'économie de la région de la Boucle du Mouhoun est essentiellement basée sur l'agriculture qui occupent 90% de la population, l'élevage étant pratiqué par environ 10% des habitants. La communauté peulh est traditionnellement perçue comme pratiquant l'élevage. Notons toutefois qu'en réalité, toutes les communautés pratiquent cette activité qui n'est plus l'apanage des seuls Peulhs. A ces deux activités clés s'ajoutent celles de la culture maraichère, des mines, de l'artisanat, de la pêche, du commerce, de l'industrie et des services. Toutes les communautés peuplant la région vivent en harmonie. Les liens sont entretenus par le biais de mariages, fêtes rituelles, funérailles et fréquentation des différentes foires.

3. Quelles dynamiques dans chacune des communes d'intervention ?

3.1. Commune de Boundoré

Historique : composée de 20 villages, la commune de Boundoré comptait près de 32'400 habitants en 2018, parmi lesquels des Gourmantchés, des Peulhs, des Mossis, des Haoussas, des Songhaïs et des Bellas. Le nom de cette commune découle du mot « boudore » ce qui signifie en gourmantché « village près de la rivière » ou « habitants près de la rivière ».

Les villages de Boundoré et de Yama furent fondés il y a plus d'un siècle par les Gourmantchés venus de la zone de Dori (royaume du Liptako au Burkina Faso) après avoir été chassés de leur territoire par les Peulhs. Ils se réfugièrent dans cette zone, qu'ils trouvèrent propice à l'agriculture. Par la suite, les Peulhs du Liptako, originaires de Torrodi (Niger), vinrent également s'installer sur ces terres. Chassés eux aussi par les conflits intercommunautaires ou par des différends liés à l'élevage, ils souhaitaient principalement se consacrer à l'élevage.

Le premier chef de Boundoré fut un homme répondant au nom de Belouni. Traditionnellement, la chefferie coutumière était détenue par les Fouligas (princes) à Boundoré et par les Natias (princes) à Yama. Mais aujourd'hui, la commune n'a plus de chef, ni à Yama ni à Boundoré. En effet, depuis la révolution de 1983, la chefferie coutumière a été délaissée au profit de l'autorité moderne. C'est pourquoi les communautés locales ne désignent plus de chefs coutumiers. Cependant, on trouve encore quelques chefs de village en exercice sur le territoire.

Ressources naturelles : les principales activités exercées dans la commune sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. Parmi les ressources naturelles que compte la commune de Boundoré, il y a une mare et des zones de pâturage non délimitées. Les prises de décisions relatives à ces ressources reviennent à la chefferie coutumière. Quant aux chefs de terres, ils n'ont pas le pouvoir d'attribuer la terre sans consulter le chef coutumier. Leur responsabilité consiste à effectuer des constats et à en rendre compte au chef coutumier, qui prend la décision finale.

Marché à bétail : le marché à bétail est un point d'attraction majeur pour les éleveurs et les pasteurs. Hebdomadaire, il sert de lieu de rencontres et d'échange aux pasteurs qui partagent des informations sur les zones de pâturages et les points d'eau, ainsi que sur le prix des animaux et des denrées dans d'autres zones. Ils en profitent également pour discuter des maladies animales et des zones favorables à la transhumance, de même que des animaux volés, perdus ou égarés. Le marché de Boundoré est fréquenté par les communautés de Tankougounadié, Marsila, Sebba, Solhan, Foutouri et de Djagourou au Niger.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : la commune dispose de pistes à bétails non balisées. À l'intérieur du pays, les transhumants se déplacent sur le territoire des communes de Sebba et Marsila (région située à l'est).

Axes de transhumance transfrontaliers : la commune est traversée par un couloir de passage balisé qui mène jusqu'au Niger. En période de transhumance, les éleveurs de la commune partent vers les communes voisines du Bénin, du Togo et du Ghana à la recherche de pâturages et de points d'eau. L'entente règne au sein des communautés d'éleveurs qui les accueillent.

3.2. Commune de Tankougounadié

Historique : composée de 14 villages, la commune rurale de Tankougounadié comptait près de 25'400 habitants en 2018. C'est il y a environ un siècle que les Gourmantchés venus du Royaume du Gourma (Fada) fondèrent cette commune. Plus précisément, la localité fut découverte par des chasseurs gourmantchés qui avaient fui des conflits internes entre frères dans leur région d'origine. Sur place, ils reconnurent la richesse en gibier et en terres agricoles du territoire, qu'ils nommèrent « tankougounadié », un mot qui signifie « le lieu des prières rondes ». Par la suite, les Peulhs vinrent s'installer auprès des fondateurs. Venus du Niger et Royaume du Liptako, les pasteurs peulhs étaient à la recherche de pâturages. Ils furent ensuite rejoints par d'autres communautés : les Mossis, les Haoussas et les Bellas, qui vinrent pratiquer le commerce, l'agriculture et l'élevage sur le territoire.

Le premier chef de la commune de Tankougounadié fut un dénommé Tchiéba Oumarou. Depuis le décès du dernier chef de canton (Hanadjoro), il y a 30 ans, la chefferie de canton n'a pas repris ses fonctions. En revanche, on recense encore un certain nombre de chefs de village dans la commune.

Ressources naturelles : les principales activités exercées dans la commune sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. La commune de Tankougounadié compte deux grandes zones de pâture. Elle partage l'une d'elles avec la commune de Sebba, et l'autre autre (non délimitée) avec Boundoré.

Marché à bétail : le marché de Tankougounadié est fréquenté par les habitants des communes environnantes, parmi lesquelles Boundoré, Sebba, Marsila, Titubé et Téra au Niger.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : la commune dispose d'une piste à bétail balisée, qui a été réalisée par le CRUS (Conseil régional des unions du Sahel). Plusieurs autres pistes à bétail existent, mais ce sont des pistes traditionnelles. Les transhumants suivent ces pistes pour se rendre dans les autres communes du pays, à savoir : Sebba et Marsila, des communes situées plus à l'est.

Axes de transhumance transfrontaliers : la commune dispose de couloirs de passage balisés qui traversent la commune jusqu'au Niger. Pendant la saison sèche, Tankougounadié reçoit les transhumants du Niger venus à la recherche de points d'eau et de pâturages. Cela dit, en raison du manque de ressources naturelles, les transhumants de la localité se rendent eux-mêmes dans les communes des pays voisins (Togo, Bénin et Ghana), à la recherche de pâturage et d'eau.

3.3. Commune de Titabé

Historique : composée de 14 villages, la commune rurale de Titabé comptait près de 29'500 habitants en 2018. Elle est limitée par les communes de Sebba, Sampelga, Seytenga, Tankougounadié, Terra (Niger) et Djagourou (Niger).

Les fondateurs de la localité arrivèrent il y a plus d'un siècle, en provenance d'un village dénommé Tita, duquel découle le nom « Titabé », qui signifie « les habitants de Tita » ou « les personnes en provenance de Tita ». Il s'agissait de Peulhs venus du Royaume du Liptako (Dori) et du Yaga, qui pratiquaient majoritairement l'élevage et s'installèrent dans cette zone riche en pâturages. Par la suite, les Peulhs furent rejoints par les Gourmantchés en quête de terres arables, puis par les Mossis, les Bellas et les Songhaïs venus se consacrer à l'agriculture et à l'élevage.

Le premier chef de Titabé s'appelait Adou Haida. Aujourd'hui, ses fonctions sont assumées par un dénommé Harouna Djoro. La chefferie traditionnelle a toujours été aux mains de la même famille, sous la coupe de l'émir du Yaga (à l'heure actuelle : Boureima Djidale).

Ressources naturelles : les terres de la commune de Titabé sont essentiellement consacrées à l'agriculture et à la pâture. Le territoire dispose d'un premier bouli dans le village de Bartiébougu, d'un deuxième dans le village de Koulakoye, et d'un troisième dans le village de Dnalaye. Par ailleurs, Titabé dispose de deux grandes zones pastorales localisées dans les villages de Tigou et Penou.

Marché à bétail : le marché de Titabé est hebdomadaire. Les populations qui fréquentent ce marché viennent des communes voisines et d'autres communes de la région, parmi lesquelles Sebba, Boundoré, Tankougounadié, Dori, Gorom-Gorom, Seytenga, Sampelga et Téra au Niger.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : Titabé dispose de pistes à bétail non balisées qui mènent aux pâturages, aux points d'eau et à d'autres communes. Pendant la période de la transhumance, les éleveurs se dirigent vers les communes de Sebba, Marsila, Kantchari, Koala, Fada, Dori et Seytenga.

Axes de transhumance transfrontaliers : le territoire de la commune de Titabé est traversé par un couloir balisé qui relie Sebba à Terra au Niger. Pendant la période de transhumance, les éleveurs se dirigent vers les communes de Terra et Djagourou au Niger, ainsi que vers le Bénin et le Togo.

3.4. Commune de Baraboulé

Historique : la commune de Baraboulé est composée de 33 villages en comptant les villages de la commune de Diguel. Mais on parle parfois de 24 villages uniquement du point de vue administratif.

L'histoire de la commune de Baraboulé est intrinsèquement liée à l'histoire du Royaume du Djelgodji, fondé au 15^e siècle. Selon la coutume, Baraboulé est l'un des trois cantons du Djelgodji, aux côtés des cantons de Djibo et Tongomayel. Selon les récits, les premiers habitants de la commune furent les Fulcés (Kurmikoobe) venus de Weedupooli pour chasser, dont le premier chef s'appelait Boulo Saaga. Au cours de ses multiples déplacements, celui-ci tomba sur la mare de Baraboulé, près de laquelle il vint s'installer avec sa famille pour que leurs animaux puissent s'y abreuver. Un berger peulh (jelgoo), passant par là avec son troupeau, tomba également sur cette mare, où il fit boire ses animaux. En l'absence de Boulo Saaga, parti chasser comme d'habitude, il demanda à sa femme le nom de l'endroit, ce à quoi elle répondit : « Baraboulé », un mot qui signifie « la mare de mon mari » en langue locale fulcé. Le berger Peulh qui était issu de la famille royale (frère de l'émir et héritier du trône de Djibo) se laissa convaincre de s'y établir à son tour avec sa famille. Dans cette zone favorable aux deux familles, il y avait aussi bien du gibier en abondance pour l'un, que de vastes pâturages et de l'eau pour les animaux de l'autre. Le jelgoo, qui répondait au nom de Hamadoum Bouldi, devint donc le premier chef (amiiru) de la localité, il y a plus de 500 ans de cela. D'abord établi pendant 12 ans à Weedupooli, un village situé à une dizaine de kilomètres de Baraboulé, il déménagea plus tard à Baraboulé, de manière définitive. Aujourd'hui, la personne exerçant les fonctions d'amiiru est Amadou Hamadoum Mincaïlou.

Il est intéressant de noter que les Djelgoobés mirent du temps avant d'établir définitivement leur autorité, et ce, au prix de gros efforts. Après la soumission de la zone par les conquérants Djelgoobés (Dicko), des Peulhs venus d'une région située plus au nord (dans l'actuel Mali) s'installèrent et transformèrent la zone pour y pratiquer d'élevage. Une fois la zone pacifiée, la commune de Baraboulé accueillit successivement plusieurs vagues migratoires, notamment les Dogons et les Bellas, puis les Mossis venus de la région du Nord Yatenga à la recherche de terres cultivables.

Aujourd'hui encore, ces différentes communautés se partagent l'espace, un espace rural fortement marqué par l'organisation traditionnelle de l'ethnie peulh et caractérisé par un habitat en nébuleuse. Ce sont les Peulhs qui exercent le pouvoir sur le territoire à l'heure actuelle. Avec les Fulcés, ils forment le groupe démographique le plus important de la zone.

La chefferie traditionnelle n'a pas changé de famille depuis la fondation de la commune. Celle-ci s'occupe à la fois de l'administration des communautés et de la gestion/distribution/redistribution des ressources naturelles dans toute la commune. Les communautés peulh et fulcé sont alliées depuis la nuit des temps. Le (ou les) joro(s), autrement dit les chefs de villages, sont intronisés par l'amiiru.

À Baraboulé, on distingue une zone d'habitation autour de laquelle s'étendent des champs de cases et une zone agro-pastorale dans laquelle on trouve aussi bien des champs de brousse que des zones de pâturage. La zone d'habitation est constituée du village proprement dit, ainsi que de hameaux qui se consacrent à

l'agriculture. Ces derniers, initialement destinés aux bergers pendant la saison pluvieuse, se transforment de plus en plus en villages, du fait de l'augmentation du nombre de résidents.

Ressources naturelles : en plus des 24 villages officiels, quelques hameaux pratiquent l'agriculture. Les ressources en eau sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Pendant l'hivernage, on y compte quelques cours d'eau intermittents en saison sèche, les ressources en eau de surface sont presque inexistantes et se limitent à des retenues d'eau et boulis qui durent moins de 3 mois. En effet, la commune de Baraboulé dispose d'un bouli maraicher et d'un bouli pastorale, et possède une zone de pâture partagée avec les communes de Diguel et de Nassoumbou. Des points d'eau sont également utilisés par ces mêmes communes, sans oublier les terres salées qui sont régulièrement pris d'assaut par les éleveurs et les transhumants venus de tous horizons.

Marché à bétail : le marché à bétail est le rendez-vous incontournable des populations locales, un endroit dédié aux échanges, au négoce et au partage d'informations. L'entraide mutuelle prévaut entre tous les éleveurs transhumants, qui se partagent toutes les informations relatives aux marques des animaux égarés, aux parcours sur lesquels se trouvent les meilleurs pâturages, etc. Toutes les communautés se retrouvent sur le marché, y compris les communautés du Mali, sans oublier les commerçants venus de l'intérieur du Burkina Faso pour s'approvisionner, surtout à l'approche des fêtes. Le marché de Baraboulé a lieu tous les trois jours. À noter que le plus grand marché est celui de Djibo, qui a lieu le mercredi et se tient à 35 kilomètres de Baraboulé. Un autre marché se tient à Petegoli, un village situé à 17 kilomètres.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : un seul couloir de passage est officiellement connu à Baraboulé. Passant par Baraboulé, il relie Petegoli à Djibo, puis continue en direction de la frontière malienne. La commune compte un grand nombre d'éleveurs, dont certains pratiquent la transhumance saisonnière, ce qui les conduit généralement vers l'intérieur du pays, voire de l'autre côté de la frontière, au Mali. À l'intérieur du pays, les transhumants se dirigent en général vers les villages d'Ouahigouya, Pobe, Titao et Kongoussi, à la recherche de pâturages et de points d'eau pour les animaux. Pendant la période de la transhumance, différentes communautés accueillent les transhumants, dont notamment les Mossis, les Fulés et les Peulhs. La transhumance se fait en saison sèche : les couloirs de passage ne sont donc pas nécessaires en cette période.

Baraboulé dispose d'une zone de pâture correspondant à une zone traditionnellement connue, mais non officiellement reconnue par les plans de la mairie. On recense quelques tentatives de bornage de ces zones et de délimitation des couloirs, mais faute de moyens, ces projets n'ont pas encore abouti. Il faut noter que les couloirs de passage (non officiels) et les zones de pâture sont régulièrement occupés par les agriculteurs. Ces problèmes – qui se répètent – sont gérés avec complaisance, ce qui augmente les frustrations et les risques de conflits, car les populations constatent que les autorités font preuve d'un certain laxisme, et que les lois ne s'appliquent pas à tous de la même manière.

Axes de transhumance transfrontaliers : pendant la période de la transhumance, les éleveurs partent vers Mondoro et Boni (région de Mopti) à la recherche de pâturages et de points d'eau pour les animaux. Aucun couloir officiellement connu ni aucune porte d'entrée officielle ne permet d'aller au Mali, à l'exception d'un couloir unique menant à Djibo au Mali, en passant par Baraboulé et Petegoli.

En général, ce sont les Dogons et les Peulhs qui accueillent les transhumants, lesquels ont toujours entretenu d'excellents rapports avec toutes les communautés. Néanmoins, ces derniers temps, compte tenu de la situation sécuritaire et des conflits communautaires au Mali et au Burkina Faso, ces relations ont tendance à changer, car la méfiance augmente, surtout envers les Dogons du Mali.

3.5. Commune de Diguel

Historique : l'histoire de la commune de Diguel est intrinsèquement liée à l'histoire du Royaume du Djelgoodji, fondé au 15^e siècle. Le village fut tout d'abord établi derrière le bas-fond dans les années 1900, mais ses premiers habitants s'enfuirent, repoussés par les razzias. Plus tard, ils revinrent se réinstaller sur le territoire, mais franchirent cette fois-ci l'ancien bas-fond. C'est de cette histoire que découle le nom « Diguel », qui signifie « village réinstallé » dans la langue des Dogons.

Diguel a été fondé par la famille Amatodjone Akogno, dont les membres sont encore les chefs coutumiers de la commune aujourd'hui. Ses premiers habitants étaient des Dogons venus de Dinangouro (cercle de Koro, au Mali), attirés par la fertilité des terres situées sur le territoire de l'ancien Soudan français. Les Dogons s'installèrent à Diguel sous le règne d'Adimé Soumone (premier chef du village entre 1894 et 1924). Depuis sa mort, sept chefs se sont succédé, jusqu'en 2008. Dans le cadre d'une première vague d'immigration, il y a une centaine d'années, les Peulhs de la famille Barry vinrent de l'actuelle commune rurale de Ban (province du Yatenga) pour s'installer à Diguel. Ils furent rapidement rejoints par les Peulhs issus de la famille Diallo, venus de Mondoro, au Mali. Quant aux Jelgoobés, qui étaient un peuple peulh nomade, ils arrivèrent de Baraboulé.

La chefferie traditionnelle n'a pas changé de famille depuis la fondation de la commune. Elle s'occupe à la fois de l'administration des communautés et de la gestion/distribution/redistribution des ressources naturelles dans toute la commune. Les communautés peulh et fulcé sont alliées depuis la nuit des temps. Le (ou les) joro(s), autrement dit les chefs de villages, sont intronisés par l'amiiru.

Ressources naturelles : le réseau hydrographique de la commune rurale de Diguel comprend la mare de Kouyé et deux cours d'eau temporaires dont le premier traverse les villages de Kouyé, de Doundoubangou et le chef-lieu de la commune. Ce cours d'eau se jette dans la commune de Mondoro au Mali. Le second cours d'eau traverse le village de Lassa et se jette au Mali. Pérenne jusqu'à fin mai, la mare de Kouyé est l'objet d'attraction de beaucoup d'animaux de la zone.

Marchés à bétail : il existe deux marchés à bétail dans la commune : le marché de Diguel et le marché du village de Lassa. Toutes les communautés se retrouvent dans ces marchés, y compris les communautés du Mali, et notamment les populations en provenance de Mondoro, Dinaguru et Yoro. Ces marchés se tiennent tous les trois jours. Ces communautés fréquentent également le plus grand marché est celui de Djibo (chef-lieu de la province de Soum), qui a lieu le mercredi à une cinquantaine de kilomètres de Diguel, ainsi que le marché du village Petegoli, un village situé à une trentaine kilomètres.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : il n'existe aucun couloir de passage officiel et les zones de pâture sont rarement occupées par les agriculteurs. Pendant la période de transhumance, les éleveurs partent vers Djibo, Ouahigouya, Pobe, Titao et Kongoussi à la recherche de pâturages et de points d'eau pour les animaux. Pendant la transhumance, ils sont accueillis par les Mossis, les Fulcés et les Peulhs, entre autres communautés d'accueil à l'intérieur du pays. On recense des tentatives de bornages de zones et de délimitation des couloirs, mais faute de moyens, ces projets n'ont pas abouti.

Axes de transhumance transfrontaliers : pour se rendre au Mali, les transhumants partent en direction de Mondoro, Dinaguru et Yoro. Il n'existe pas de couloir officiellement connu ou de porte d'entrée officielle, mais on répertorie quelques voies habituelles et maîtrisées. En général, ce sont les Dogons et les Peulhs qui accueillent les transhumants, lesquels ont toujours entretenu d'excellents rapports avec toutes les communautés. Néanmoins, ces derniers temps, compte tenu de la situation sécuritaire et des conflits communautaires au Mali et au Burkina Faso, ces relations ont tendance à changer, car la méfiance augmente, surtout envers les Dogons du Mali.

3.6. Commune de Nasoumbou

Historique : l'histoire du peuplement de la commune de Nasoumbou est intrinsèquement liée à l'histoire du Royaume du Djelgoodji, fondé au 15^e siècle. Selon les personnes consultées à Nasoumbou, les Songhaïs furent les premiers habitants de la commune. Ils s'étaient déjà installés à Tigné, un village actuellement disparu, situé non loin de l'actuelle localité, au Nord de Bouro, qui fut l'un des centres économiques les plus importants de la zone. Ces premiers habitants avaient coutume de quitter Tigné pendant la saison des pluies pour aller cultiver ailleurs. Cependant, ils finirent par s'établir sur le territoire de la localité.

Après la soumission de la zone par les conquérants djelgoobés (Dicko), les Peulhs venus du nord du pays s'installèrent et transformèrent le territoire afin d'y pratiquer l'élevage. La grande majorité de ces Peulhs sont historiquement liés aux communautés peulh qui s'établirent dans le canton de Baraboulé, qui venaient pendant la période de la transhumance, lors de la saison des pluies, et finirent également par s'établir sur le site à la fin des années 1800. Le territoire actuel de la commune de Nasoumbou vit ensuite se succéder plusieurs vagues migratoires, par lesquelles arrivèrent les Fulcés, suivis des Bellas, puis, au cours des dernières décennies, des Mossis venus de la région du Nord Yatenga (zone de Séguénégué).

Aujourd'hui dénombre dans la commune de Diguel dix villages officiels, auxquels s'ajoute une trentaine de hameaux qui se dédient à l'agriculture, et qu'il faut prendre en compte pour ce qui est de l'accès des populations aux services sociaux de base. Traditionnellement, Nasoumbou relève du canton de Djibo. La chefferie traditionnelle du village n'a pas changé de famille depuis sa fondation. Cette chefferie a pour mission d'administrer les communautés Peulhs et songhaïs, alliées depuis la nuit des temps. Le (ou les) joro(s) – autrement dit, les chefs de villages – sont encore intronisés par l'émir de Djibo. Ce sont les Peulhs qui détiennent le pouvoir à Nasoumbou, en alliance avec les Songhaïs. Les Peulhs forment la communauté la plus importante du territoire et l'espace rural de la commune, caractérisé par un habitat en nébuleuse, est fortement marqué par l'organisation traditionnelle peulh.

Ressources naturelles : le potentiel halieutique de la commune est limité vu la rareté des plans d'eau et de l'absence de cours d'eau permanents. Il n'existe aucune retenue d'eau, forage ou puits pastoraux, ce qui pose des problèmes d'abreuvement du bétail. Il existe des zones délimitées pour le pâturage en saison pluvieuse. Cependant, elles sont souvent obstruées par des champs de culture si elles ne sont pas elles-mêmes exploitées. De nos jours, cet espace aux caractéristiques rurales subit de plus en plus des mutations, notamment dans certains villages où l'activité commerciale prend de l'ampleur et amplifie progressivement le phénomène d'urbanisation de la zone. C'est notamment le cas du chef-lieu de la commune et des villages de Bouro, Yeroporou et Kourfadji.

Marché à bétail : c'est le rendez-vous incontournable des populations locales, un endroit dédié aux échanges, au négoce et au partage d'informations. Toutes les communautés se retrouvent sur le marché, y compris les communautés du Mali. Le marché de Nasoumbou a lieu tous les trois jours.

Axes de transhumance à l'intérieur du pays : il n'existe pas de couloir officiel, mais les communautés de chaque village s'arrangent pour laisser un passage permettant d'accéder aux zones de pâture (pâturages de Soboulé, pâturages situés entre Nasoumbou, Damba et Bouro, etc.). En général, la transhumance a lieu pendant la saison sèche : il n'y a donc pas besoin de couloirs à cette période. Pendant la période de la transhumance, les éleveurs partent en direction des villages d'Ouahigouya, Arbinda et Kongoussi situés à l'intérieur du pays, à la recherche de pâturages et de points d'eau pour leurs animaux. Ils sont souvent accueillis par les Mossis, les Fulcés et les Peulhs, entre autres.

Axes de transhumance transfrontaliers : il n'existe pas de couloir ou de piste officiellement reconnus qui permettent de rejoindre le Mali ou d'autres pays. Au Mali, les transhumants partent généralement en direction de Boulikessi, où ils empruntent des voies habituelles et maîtrisées.

En général, ce sont les Dogons et les Peulhs qui accueillent les transhumants, lesquels ont toujours entretenu d'excellents rapports avec toutes les communautés. Néanmoins, ces derniers temps, compte tenu de la situation sécuritaire et des conflits communautaires au Mali et au Burkina Faso, ces relations ont tendance à changer, car la méfiance augmente, surtout envers les Dogons du Mali.

3.7. Commune de Botou

Historique : composée de 26 villages, Botou est une commune rurale située dans l'est du pays (Fada N'Gourma) qui compte près de 69'200 habitants. En gourmantché, le mot « botou » signifie « trou ». Le village a été désigné ainsi en raison de sa position géographique et ses premiers habitants – des Gourmantchés (Lompo, Tankaono, etc.) venus de Bilanga et de Fada – le considéraient comme une bonne cachette. Ils vinrent s'installer à Botou après avoir rencontré des problèmes de chefferie dans leur village d'origine. En effet, chez les Gourmantchés, lorsque deux frères ou deux personnes se disputent la chefferie après les élections, la tradition veut que la partie perdante parte chercher d'autres terres pour s'y installer. Le premier chef s'appelait Yanpibou. Aujourd'hui, les mêmes fonctions sont exercées par un dénommé Labdieré, dont le nom signifie « le bon dirigeant ».

Après l'arrivée des Gourmantchés, les Peulhs en quête de pâturages vinrent également s'installer à Botou, de même que les Mossis et les Haoussas, ainsi que les Songhaïs et les Bellas en quête de terres qu'ils souhaitaient consacrer à l'agriculture, à l'élevage et au commerce. Ces populations fuyaient également la répression menée par les autres communautés ou les taxes qui leur étaient imposées. Certains habitants s'installèrent avant la Première Guerre mondiale pour fuir l'enrôlement forcé.

Ressources naturelles : la commune dispose de ressources en eau de surface constituées des eaux de rivières qui constituent elles-mêmes les affluents du Niger. Il existe aussi des zones de pâturages. La commune dispose enfin de forages exploités par les pasteurs.

Marché à bétail : les pasteurs viennent s'approvisionner en denrées et achètent des animaux (on trouve sur ce marché des races très spécifiques et recherchées) Le marché de Botou est fréquenté par les populations des communes voisines et des communes de la région, parmi lesquelles Kantchari, Diapaga, Fada et Tamou au Niger.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : la commune dispose de couloirs de passages nationaux balisés et de pistes à bétail traditionnelles qui mènent vers d'autres communes, ainsi que vers des pâturages, des points d'eau et des marchés à bétail. Les transhumants se rendent dans les autres communes du Burkina, notamment dans les communes de Diapaga, Kompienga et Pâma.

Axes de transhumance transfrontaliers : la commune de Botou est traversée par un couloir international de passage délimité et balisé qui démarre au parc d'Arly et s'étend jusqu'au Bénin. Les transhumants se rendent dans les communes des pays voisins, comme le Togo, le Bénin ou le Ghana. Parmi eux, certains passent par des points d'entrées officiels situés au niveau des frontières.

3.8. Commune de Kantchari

Historique : située dans l'est du pays et composée de 28 villages, la commune de Kantchari compte près de 85'700 habitants. On raconte que les premiers habitants de la commune furent les Gourmantchés, qui arrivèrent de Djalguin (Koupela) après avoir perdu l'élection à la chefferie. Ces Ouoba (Gourmantchés) décidèrent de s'installer dans une zone découverte à l'occasion de leurs parties de chasse. Par la suite, des Peulhs en provenance du Royaume du Liptako et du Soum vinrent s'installer à leurs côtés. Ils se virent confier les animaux du chef, ce qui facilita leur intégration. Aujourd'hui, ils représentent près de 20 % de

la population. Encore plus tard, des Mossis vinrent s'installer dans la localité pour y pratiquer leur métier de cordonnier. À noter que la chefferie traditionnelle est détenue par les Ouoba (Gourmantchés).

Selon la coutume, les chefs des grandes familles (clans) de la localité sont nommés « ministres » auprès du chef du canton, et l'un de ces ministres est nommé « Premier ministre ». Depuis quelque temps, c'est lui qui se charge de gérer les affaires courantes, en lieu et place du chef de canton, qui n'a pas été nommé en raison d'un manque de consensus sur les questions relatives à la succession.

Ressources naturelles : la commune de Kantchari est traversée au sud par un cours d'eau appelé « Diamon-Siiga » et dispose deux grandes zones de pâturage non délimitées.

Marché à bétail : c'est le principal lieu de rencontre majeur pour les pasteurs, où ils peuvent obtenir des informations et en transmettre. Le marché de Kantchari est fréquenté par les habitants des communes voisines et des pays voisins, et notamment par les populations de Boutou, Diapaga, Foutouri, Matiakoali, Fada, Partiaga et Makaloni au Niger.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : Kantchari compte des couloirs de passage nationaux balisés et des pistes à bétail traditionnelles non balisées qui conduisent aux pâturages, aux points d'eau et aux différents marchés à bétail de la localité. En période de transhumance, les éleveurs qui se déplacent à l'intérieur du pays se dirigent généralement vers les communes de Koala, Fada, Diapaga et Kompienga, ainsi que vers d'autres communes de la région.

Axes de transhumance transfrontaliers : Kantchari est traversée par un couloir de passage international qui relie le Niger au Bénin. Il existe d'autres pistes à bétail dans la commune, dont la plupart sont traditionnelles. Les transhumants se rendent au Togo, au Ghana et au Bénin.

3.9. Commune de Foutouri

Historique : située dans l'est du pays et composée de 8 villages, la commune rurale de Foutouri comptait presque 22'300 habitants en 2018. Localisée dans la zone depuis des siècles, la localité a été nommée « Foutouri », un mot qui signifie « la rivière au Néré » en langue gourmantchée.

On raconte que les Gourmantchés de Bilanga, Kantchari, Fada et Gayeri furent la première ethnie à s'installer à Foutouri, suivis des Peulhs, des Mossis, des Haoussas et des Bellas. Partis en exil pour des raisons liées à la chefferie traditionnelle de leur lieu d'origine, ils étaient intéressés par les terres arables de la zone et établirent leur base à Chilgou, où une chefferie siégeait déjà. Les Peulhs venus du Sahel les rejoignirent par la suite, attirés par l'abondance des pâturages. Les autres communautés citées précédemment vinrent également s'installer pour pratiquer leurs activités de subsistance sur le territoire de Foutouri, et notamment l'élevage, l'agriculture et le commerce.

Ressources naturelles : la commune de Foutouri est traversée par la Sirba, un affluent du fleuve Niger dont le trajet correspond à la limite de la commune de Foutouri à l'est, et à la frontière entre Foutouri et la commune de Mansila dans le Yagha (région du Sahel). La localité dispose d'un bouli pastoral en plus des zones pastorales qui ne sont pas délimitées.

Marché à bétail : le marché de Foutouri est fréquenté par les populations venues des communes voisines ainsi que d'autres communes de la région, comme celles de Gayeri, Matiakoali, Fada, Marsila, Bartiébougu et Kantchari.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : la commune de Foutouri est traversée par des pistes à bétail non balisées qui permettent de rejoindre d'autres communes, des pâturages, des points d'eau et des

marchés. En période de transhumance, les éleveurs de la localité se dirigent vers des communes situées à l'intérieur du pays, telles que Kantchari, Boutou, Diapaga, Pâma et Kompienga.

Axes de transhumance transfrontaliers : un couloir de transhumance international traverse la commune de Foutouri, reliant le Mali au Bénin via le Burkina Faso. Il existe également d'autres pistes à bétail, mais la plupart ne sont ni délimitées ni balisées. Les transhumants de la commune de Foutouri se rendent généralement dans les pays voisins, comme le Bénin, le Togo et le Ghana.

3.10. Commune de Ban

Historique : située à environ 80km au nord de Ouahigouya, la commune de Ban est rattachée à la province du Loroum (nord du Burkina Faso) et partage une frontière avec le Mali. Sur le plan administratif, Ban a obtenu le statut de commune rurale en 2006, à la suite de la communalisation intégrale du pays. Ban compte 42 villages, parmi lesquels Ouindigui, Sollé et Titao. Le premier chef de la commune fut un dénommé Moussa Diadié Barry. Par la suite, la chefferie n'a plus jamais changé de famille. Actuellement, les fonctions de chef sont assumées par Saliou Barry, le dernier des chefs en date, après 14 successions. Depuis l'arrivée de l'administration coloniale, jusqu'à nos jours, où l'accent est mis sur les collectivités, la chefferie traditionnelle demeure au centre de la gestion des affaires courantes et se positionne comme un partenaire clé de l'administration moderne.

Ban est une commune dont le nom vient du dogon, langue locale dans laquelle le mot « sagara banh » signifie « terre rouge » ou « gravillon rouge ». On raconte que le premier habitant de cette terre rouge fut un chasseur dogon répondant au nom de Boureima Fonoba. Dans les années 1800, cet homme venait régulièrement chasser dans cette zone riche en gibier, puis repartait. Par la suite, des familles peulh (Foynakoobés) originaires du Mali s'intéressèrent également à ce territoire, propice à l'élevage. Cependant, la localité était également une terre très hostile, car elle subissait régulièrement des razzias menées par les Fuutankoobés, un deuxième clan de Peulhs, qui arriva à peu près au même moment que d'autres Peulhs (Torohbés et Fulcés), qui étaient quant à eux davantage tournés vers la religion. Un pacte fut établi entre ces groupes par l'intermédiaire d'un marabout dénommé Diadié Boubou et du premier chef peulh de la localité, Sidiki Tanna, afin d'établir officiellement le village et de le mettre à l'abri des razzias aussi bien que d'autres malheurs. Dans le cadre de ce pacte, la responsabilité revint au chef Sidiki Tanna de garantir au marabout et à sa descendance le droit de guider la prière et de diriger l'ensemble des affaires religieuses de la commune.

Les premiers habitants de Ban fondèrent leurs hameaux autour du « debeere ». Ils choisirent cette zone, car elle était très propice à l'élevage et à l'agriculture. Au début, la commune ne comptait que cinq quartiers (Gumoowa, Ruumirde, Yalarde, Wuro Seeno et Laarawa), dont les habitations étaient destinées aux Peulhs, à leurs esclaves (Rimaibés), et à une communauté de forgerons que les Peulhs firent venir afin qu'ils travaillent le fer. Par la suite, les Fulcés et les Mossis s'installèrent pour cultiver les terres arables, tandis que les Bellas – qui fuyaient l'imposition au Mali – furent attirés par les pâturages. À Ban et dans les villages, les regroupements de populations se font par famille, par catégorie sociale, par ordre d'arrivée, et surtout, par activité économique. Aujourd'hui, toutes ces communautés vivent en parfaite symbiose et se complètent dans leurs activités ainsi que dans leurs relations quotidiennes. Au niveau intracommunautaire, les mariages permettent de conserver alliances et liens ancestraux.

Ressources naturelles : les ressources en eau sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Concernant les eaux de surfaces, on retient que le réseau hydrographique est moyen. Pendant l'hivernage en effet, on y compte quelques cours d'eau intermittents en saison sèche, les ressources en eau de surface sont presque inexistantes et se limitent à des retenues d'eau qui durent moins de trois mois. La végétation est de type sahélien caractérisé par une strate herbacée discontinue ainsi que d'une strate arborée et arbustive clairsemée. Le couvert végétal de la commune est représenté par les formations rupicoles, par la steppe

arbustive, herbeuse et arborée. On y rencontre aussi des « cimetières de bois mort ». La commune dispose également d'une zone pastorale très fréquentée par les habitants provenant des communes voisines et du Mali.

Marché à bétail : toutes les communautés se retrouvent sur le marché de Ban, y compris celles qui viennent du Mali. Beaucoup de commerçants viennent de l'intérieur du Burkina Faso pour s'approvisionner, surtout à l'approche des fêtes.

Axes de transhumance à l'intérieur du pays : la commune de Ban est traversée par deux couloirs de passage qui sont connus de toutes les populations locales. Le premier couloir mène vers les zones de pâture, tandis que le deuxième couloir permet de sortir de la commune pour se diriger vers les villages situés plus au sud (Leydi Moosi, Ouahigouya, Gourcy, Yako et Seguenega). Il n'existe aucune autre voie d'accès aux pâturages officiellement reconnue par la mairie en plus de ces deux couloirs de passage non officiels. On recense quelques tentatives de délimitation de nouveaux couloirs, mais ces projets n'ont jamais abouti, faute de moyens. Les deux couloirs précédemment mentionnés sont régulièrement obstrués par les cultures, ce qui entraîne des conflits entre pasteurs et agriculteurs. Malgré tout, les villageois s'arrangent généralement pour laisser un accès aux pâturages.

Ban compte un grand nombre d'éleveurs, parmi lesquels certains s'adonnent à la transhumance saisonnière. Leur itinéraire de transhumance les conduit généralement vers l'intérieur du pays, et parfois de l'autre côté de la frontière malienne. Lorsqu'ils partent vers l'intérieur, les transhumants se dirigent la plupart du temps vers les villages de Yako, Titao et Boromo, à la recherche de pâturages et de points d'eau pour leurs animaux. Pendant la période de transhumance, ce sont souvent les Mossis, les Samos, les Bobos et les Dafings qui accueillent les éleveurs en chemin.

Axes de transhumance transfrontaliers : les transhumants de Ban se dirigent habituellement vers le cercle de Bankass au Mali. Actuellement, il n'existe pas de couloir officiellement reconnu qui permette aux pasteurs de se rendre au Mali ni de point de passage ou d'entrée officiel qui serait connu et emprunté par les transhumants au moment de traverser la frontière. En réalité, chacun part de son côté. Les transhumants vont à l'étranger en quête de pâturages et de points d'eau pour leurs animaux. Au Mali, ce sont généralement les Dogons et les Peulhs qui accueillent les transhumants. Ces derniers ont toujours entretenu d'excellents rapports avec toutes les communautés. Cela dit, en raison de la situation sécuritaire et des conflits communautaires au Mali, les rapports interethniques ont tendance à changer ces derniers temps, car la méfiance augmente, surtout envers les Dogons du Mali.

3.11. Commune de Kain

Historique : le mot « kain » signifie « buffle » en langue dogon. En effet, les autochtones racontent que le fondateur du village, Alewe, un chasseur venu de Koro dans les années 1850, était à la poursuite d'un buffle lorsqu'il découvrit la localité et s'y établit en la nommant Kain.

En 1982, le pouvoir moderne rattacha d'abord le village à la province du Yatenga, en le considérant comme un département. Puis, du fait de la communalisation intégrale du pays en 2004, Kain devint une commune rurale en 2006. Avec 10'992 habitants, Kain se compose de onze villages administratifs et de quatre hameaux consacrés à l'agriculture. Les Dogons, qui forment la communauté autochtone la plus importante, y cohabitent avec les Mossis et les Peulhs. On note également la présence des Fulcés et des Bellas, qui sont des peuples traditionnellement nomades, et donc très mobiles. Le patronyme dominant est celui des Guindos, qui sont les détenteurs des terres ou chefs de terres. La chefferie n'a pas changé de famille depuis la fondation du village et assume la responsabilité d'administrer les communautés locales.

Ressources naturelles : les ressources en eau sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Concernant les eaux de surfaces, on retient que le réseau hydrographique de la commune rurale de Kain est moyen. Pendant l'hivernage en effet, on y compte quelques cours d'eau intermittents en saison sèche, les ressources en eau de surface sont presque inexistantes et se limitent à des retenues d'eau et boullis qui durent moins de trois mois. Cette situation constitue une contrainte majeure pour les populations qui doivent non seulement abreuver le bétail mais souhaitent mener des activités de contre-saison. De manière générale, la commune rurale de Kain possède des réserves en eaux souterraines profondes. En effet, au plan hydrographique, on note que la nappe phréatique est située à 71 mètres. Le tapis herbacé dans la commune rurale de Kain comporte d'autres graminées appartenant aux genres *aristida*, *cenchrus*, avec l'espèce *cenchrus schoenefolia* et *gracilis*, excellente fourragère du Sahel.

Marché à bétail : il existe deux marchés à bétails non aménagés à Kain et à Doubaré. Toutes les communautés se retrouvent sur ces marchés, y compris celles qui viennent du Mali. Le marché a lieu tous les trois jours.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : il n'existe pas de couloir ou de piste officiellement reconnus à l'intérieur du pays, bien que l'on recense des couloirs traditionnels connus de tous. En période de transhumance, les éleveurs partent vers Thiou, Tougan et Ban, entre autres destinations, à la recherche de pâturages et de points d'eau pour leurs animaux. Pendant la transhumance, ce sont généralement les Mossis, les Samos, les Bobos, les Dafings qui accueillent les éleveurs en chemin.

Axes de transhumance transfrontaliers : aucun couloir, aucune piste et aucun point de passage ou d'entrée permettant de rejoindre le Mali ne sont officiellement reconnus. Pour se rendre au Mali, les transhumants partent en direction du cercle de Bankass, à la recherche de pâturages et de points d'eau pour leurs animaux. Ce sont les Dogons et les Peulhs qui les accueillent en chemin. À noter que les transhumants ont toujours entretenu d'excellents rapports avec toutes ces communautés. Cela dit, en raison de la situation sécuritaire et des conflits communautaires au Mali, les rapports ont tendance à changer ces derniers temps, car la méfiance augmente, notamment envers les Dogons du Mali.

3.12. Commune de Thiou

Historique : le nom « Thiou » signifie « commencement » en langue locale dogon. Les autochtones racontent qu'à l'arrivée de Mamadou Allaji et de son frère, dans les années 1700, les deux frères rencontrèrent à Thiou une communauté dogon qui venait régulièrement chasser sur les terres de la future localité. Attirés par son territoire riche en gibier, les Dogons furent ainsi les premiers habitants du village de Thiou, qui pratiquaient la chasse. Ils furent rapidement rejoints par les Peulhs venus de Gomboro en passant par Bango, qui furent quant à eux attirés par les pâturages et par un milieu très favorable à l'élevage. Enfin, les Mossis arrivèrent beaucoup plus tard, attirés par la fertilité des terres, propice à l'agriculture. Aujourd'hui encore les Dogons, les Peulhs et les Mossis se partagent cet espace.

Formant la communauté ethnique la plus importante du territoire, les Peulhs sont traditionnellement alliés aux Mossis. Les Peulhs et les Mossis s'allient il y a très longtemps pour faire face aux multiples razzias des Peulhs du Mali, ainsi que pour défier et se battre contre Naaba Baongo, le chef du Yatenga au temps des batailles, qui avait l'habitude de sacrifier le sang d'un Peulh chaque année. Après avoir combattu et vaincu Naaba Baongo, les deux communautés installèrent un nouveau chef, Naaba Tigré, qui leur était plus favorable. Pour ce faire, ils furent aidés par d'autres Mossis à Ouahigouya et aux alentours. De nos jours, ce sont les Peulhs qui détiennent le pouvoir. Il est intéressant de constater que la chefferie traditionnelle n'a pas changé de famille depuis la fondation du village ; elle endosse notamment la responsabilité d'administrer les communautés locales. En plus du chef Peulh appelé « amiiru », le village de Thiou compte également un chef mossi. Toutes les rencontres importantes ont lieu chez l'amiiru, qui se charge de prendre toutes les décisions majeures, en concertation avec les Mossis et dans le respect de leur alliance historique.

À noter que les Dogons s'ajoutent aux deux premières ethnies présentées ; leur rôle est important, car le chef des terres est un Dogon. On peut aussi mentionner la présence des Fulcés et des Bellas, dont le mode de vie est nomade, et qui sont donc très mobiles.

Du point de vue administratif, la commune de Thiou est rattachée à la province du Yatenga et constitue un département officiel du Burkina Faso depuis 1982. Du fait de la communalisation intégrale du pays décidée en 2004, la localité est devenue une commune rurale en 2006. Elle se compose de 38 villages administratifs, auxquels s'ajoutent quelques hameaux dont les habitants se consacrent à l'agriculture.

Ressources naturelles : les ressources en eau sont constituées des eaux de surface et des eaux souterraines. Concernant les eaux de surfaces, on retient que le réseau hydrographique est moyen. Pendant l'hivernage en effet, on y compte quelques cours d'eau intermittents en saison sèche, les ressources en eau de surface sont presque inexistantes et se limitent à des retenues d'eau et boulis qui durent moins de trois mois. La commune dispose tout de même d'un barrage utilisé aussi bien pour les cultures maraichères que pour abreuver les animaux, ainsi que d'autres usages. La commune dispose également d'une zone pastorale fréquentée par les communes voisines et le Mali qui subit aujourd'hui une pression humaine de plus en plus accrue.

Marché à bétail : Toutes les communautés se retrouvent sur le marché de Thiou, y compris celles qui viennent du Mali. Le marché a lieu tous les trois jours.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : en période de transhumance, les éleveurs partent en direction des villages d'Ouahigouya, Gourcy, Yako et Tougan, entre autres, à la recherche de pâturages et de points d'eau pour leurs animaux. Pendant cette période, ce sont généralement les Mossis, les Samos, les Bobos et les Dafings qui accueillent les transhumants à l'intérieur du pays. Il existe bien des couloirs sur le territoire de la commune, mais la transhumance est en fait pratiquée pendant la saison sèche, époque à laquelle les transhumants n'ont pas besoin de couloir de passage.

Axes de transhumance transfrontaliers : il existe un couloir qui relie le Mali et le Burkina Faso, en allant jusqu'à Ouahigouya dans un sens, et jusqu'à Boni dans l'autre sens. Cela dit, ce couloir est aujourd'hui entrecoupé, voire totalement inexistant, en raison du grignotement de la surface du couloir par les cultures des agriculteurs. Pendant leur séjour au Mali, les transhumants se dirigent vers le cercle de Bankass, où ils sont généralement accueillis par les Dogons et les Peulhs. À noter que les transhumants ont toujours entretenu d'excellents rapports avec toutes ces communautés. Cela dit, en raison de la situation sécuritaire et des conflits communautaires au Mali, les rapports ont tendance à changer ces derniers temps, car la méfiance augmente, notamment envers les Dogons du Mali.

3.13. Commune de Di'n

Historique : composée de 17 villages administratifs, Di'n compte environ 23'863 habitants. Les ancêtres de l'actuelle commune seraient venus du Mandé vers la fin du 17^e siècle, à la suite d'une guerre de succession qui opposa sept frères et provoqua la désagrégation des deux grands empires soudanais du Moyen-Âge, à savoir, l'empire du Mali et de l'empire des Songhaïs.

Les premiers habitants de la commune portaient les patronymes « Séri » et « Koné ». Ils furent rapidement rejoints par les Wonnis, les Gorous, les Zerbos et les Sermés, ainsi que par bien d'autres lignages. Les autochtones racontent qu'au cours d'un périple, le fondateur historique de la commune de Di'n, qui était un dénommé Séri en provenance du Mandé, aurait fait une ultime étape sur le site actuel de la commune, et plus précisément dans le village de Kilokan. Il y resta, puis fut rejoint par un homme qui n'était autre que l'ancêtre des Konés. C'est ensemble qu'ils auraient décidé de traverser le fleuve pour venir s'installer à Di'n, qui était à l'époque un village appelé Tounou.

Un jour, le village fut attaqué par un guerrier cruel répondant au nom de Paboro. C'est alors que le chef de Di'n fit appel au roi du Yatenga, pour qu'il l'aide à vaincre Paboro. Le roi accepta et lui envoya un détachement militaire, dont les descendants seraient aujourd'hui les Wonnis. Selon la légende, c'est après avoir pacifié la zone que l'ancêtre des Sérís aurait dit à l'ancêtre des Wonnis « ka di » (en langue dafing ou en langue dioula) dans l'intention de lui demander qu'il lui confie ou qu'il lui donne le village de Tounou. Ce serait cet échange de paroles qui aurait donné le nom de Di'n au village.

Outre les Sérís, les Konés et les Wonnis, le village abrite également les Zerbos, qui étaient à l'origine un peuple de passage dans le village. À l'époque, la localité traversait une période de longue sécheresse. En réaction, la population fit appel aux ancêtres des Zerbos, qui étaient réputés pour avoir des dons leur permettant d'intercéder en faveur de la pluie, ce qu'ils firent avec succès. C'est ainsi qu'on les retint dans le village et qu'on leur octroya un site pour qu'ils puissent s'y établir. Quant aux Gorous, ils seraient également venus du Mandé à la suite des Sérís. Ils se seraient établis dans un premier temps au bord du fleuve, sur une colline appelée Gamsé. On raconte que l'ancêtre des Sérís fit appel à celui des Gorous, un chasseur, pour lui demander venir à bout d'un méchant serpent qui s'attaquait aux enfants dans le village. Ce serait après son succès dans cette épreuve que le chef de village lui aurait demandé de venir s'établir à ses côtés dans le village de Di'n.

Aujourd'hui, la commune de Di'n est le fruit d'un important brassage ethnique. Ses communautés proviennent de divers horizons du Burkina Faso. Les Mossis y forment l'ethnie la plus nombreuse. À noter qu'à l'instar d'autres sociétés acéphales, l'autorité des chefs de village et des chefs des terres n'est pas du tout coercitive. En effet, chaque lignage jouit d'une portion de terres familiales, lesquelles sont gérées par un patriarche, qui n'est autre que l'homme le plus âgé de la descendance patrilinéaire.

Ressources naturelles : l'agriculture est la principale activité exercée à Di'n par la majeure partie des communautés rurales de la vallée. Par ailleurs, l'élevage est une autre activité importante, que les agropasteurs pratiquent de manière traditionnelle et extensive. Enfin, la pêche est encore une autre activité d'ampleur : il est reconnu que les Dafings de Di'n pratiquent traditionnellement la pêche.

Le réseau hydrographique de Di'n est caractérisé par la présence du fleuve Sourou, qui est le principal cours d'eau de la zone, et dont on peut également souligner la présence d'un affluent, le Dèbé. S'écoulant du nord-est vers le sud, le Sourou est un fleuve long de 120km qui relie Toroli (Mali) à Léri, son point de confluence avec le Mouhoun. La construction des vannes de Léri a eu un impact sur son fonctionnement hydraulique : c'est ainsi que le Sourou est devenu un affluent du Mouhoun. L'ensemble des cours d'eau de la commune se caractérisent par leur faible densité et leur entière dépendance aux précipitations, sauf la partie du Sourou qui se trouve dans la zone de Di'n et le Dèbé. Le fleuve Sourou couvre une superficie inondée de 10'000ha avec une importante prairie aquatique favorable aux écosystèmes naturels (nb : reproduction, la nutrition et la croissance des poissons). Qui plus est, le territoire regorge de nombreuses petites mares qui s'assèchent dès la fin de l'hivernage.

L'élevage des bovins et la transhumance sont des pratiques très souvent observées dans la vallée du Sourou, surtout pendant la saison sèche, où l'on rencontre même des éleveurs en provenance du Mali. Les activités agricoles, pastorales et piscicoles sont pratiquées dans le même espace, ce qui n'est pas sans causer des problèmes. En effet, le partage de l'espace provoque sans cesse de nouveaux conflits entre les différents acteurs de Di'n — des conflits souvent liés à l'occupation et à la gestion de la terre.

Marché à bétail : à l'image des autres communes de la région (hormis les grands centres de Dédougou et Djibasso), la commune de Di'n abrite les marchés à bétail de Di'n et de Niassa. Ces marchés ont lieu tous les cinq jours en alternance. Ces marchés sont surtout fréquentés par les communautés provenant des villages de Di'n, Toeni, Gomboro, Tougan, Gassan, Kassoum et Lanfièra, ainsi que de certains villages du

Mali (Baye, Sokoura, Ouenkoro et Dougoutènè 1 et 2). Les commerçants du marché viennent parfois de Bobo Dioulasso et du Ghana. On peut y acheter ou y vendre des ruminants (petits et grands), des ânes et des porcs.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : en période de transhumance à l'intérieur du pays, les pistes empruntées par les éleveurs avec leurs animaux sont les suivantes :

- Kassoum – Bossé – Lo – Niassa – fleuve Sourou ;
- Donon – Niassari – Bouna — fleuve Sourou ;
- Poro – Wè – les aménagements/fleuve Sourou ;
- Poura – Toumou – Konani – Benkadi – fleuve Sourou.

Les transhumants « internes » ont leurs propres tuteurs et s'installent dans les champs de ceux-ci. Ces transhumants ne passent pas par les points d'accès officiels. Ils sont tout de même pris en compte lors des campagnes de vaccination.

Axes de transhumance transfrontaliers : il n'y a pas de piste transfrontalière dans la commune de Di'n.

3.14. Commune de Toeni

Historique : composée de 27 villages administratifs, la commune rurale de Toeni compte environ 34'840 habitants. Jadis, le village de Toeni s'appelait « Tchinn », ce qui signifie « l'interdit » dans la langue des Sans (Samos). Premiers habitants de la commune, les Sans s'installèrent tout d'abord dans le village de Gon. Aujourd'hui, Toeni accueille différentes ethnies : les Sans, les Kalamissés, les Mossés, les Peulhs, les Rimaibés et les Dafings. Les Sans (ou Samos) forment l'ethnie majoritaire.

L'organisation sociopolitique traditionnelle de Toeni est bâtie autour du chef du village, qui endosse le rôle traditionnel de chef de la communauté et officie avec l'appui des chefs de terres (ou chefs de villages). Ces derniers se chargent de la gestion du domaine foncier. Chaque village – qu'il soit peuplé de Sans, Dafings, Mossis, Peulhs, Kalamissés ou de toute autre communauté – est en droit de se doter de son propre chef de terre, qui doit être choisi par le chef traditionnel de la communauté concernée.

Ressources naturelles : les ressources en eau de la commune sont doubles. En effet, il existe sur le territoire des eaux de surfaces et des eaux souterraines. D'une part, les eaux de surface sont alimentées par deux rivières principales, qui sont toutes des affluents du fleuve Sourou, et tarissent dès la fin de la saison des pluies. D'autre part, l'accès aux eaux souterraines est possible par le biais de forages et de puits de grand diamètre. Toeni dispose notamment de quatre puits de grand diamètre, qui se situent dans les villages de Sané, Semé, Soro et Toeni. Pour ce qui est des pâtures, la commune dispose d'une zone pastorale aménagée qui s'étend sur une surface de 19 000 hectares recouvrant les villages de Louta, Lroni, Soro, Sindié, Semé, Sané et Ouorou. L'accès à cette zone est libre ; tout le monde peut y accéder, sans qu'aucune contrepartie ne soit demandée. La terre est la ressource la plus convoitée de la commune de Toeni, car elle dispose d'espaces aménagés à des fins agricoles.

Marché à bétail : le seul marché à bétail de la commune se tient dans le village de Néhourou chaque samedi. Il est fréquenté par les populations des communes de Di'n, Toeni, Gomboro, Tougan, Barani, Gassan et Kassoum, ainsi que par des communautés étrangères originaires du Ghana et du Togo. On trouve sur ce marché les mêmes espèces animales que sur tous les autres marchés de la région (bœufs, moutons, chèvres, ânes, porcs, volailles).

Axes de transhumances à l'intérieur du Burkina Faso : il n'existe aucun couloir balisé et aucun couloir de passage clairement défini sur le territoire de la commune. Toeni est un lieu de transhumance pour les

éleveurs en provenance de l'intérieur du Burkina Faso, de la zone de Yatenga et du Mali. Les transhumants passent par les villages ou axes suivants :

- Gom – Lanfiala – Nassari – Donon – Wè – Di'n (axe doté de points d'eau et de bourgoutières) ;
- Domoni – Baboudougou – Niassa.

Le plus souvent, les transhumants s'installent dans les champs pendant la saison sèche. Ils se placent sous l'autorité du chef, qui intervient auprès des propriétaires des terrains. À noter que les transhumants ne se rendent chez le vétérinaire que pour présenter leurs papiers lors des campagnes de vaccination.

Axes de transhumance transfrontaliers : la commune ne dispose d'aucun axe de transhumance transfrontalière reconnu et balisé. Cela dit, les transhumants empruntent généralement des pistes traditionnelles pour se rendre au Ghana, en Côte d'Ivoire et au Mali, où ils vendent leurs animaux.

3.15. Commune de Barani

Historique : composée de 41 villages, la commune de Barani recense 47'991 habitants. Parmi ses habitants, on compte sept ethnies, parmi lesquelles les Peulhs et les Dogons forment les principales communautés. On répertorie également d'autres ethnies minoritaires, comme les Bwabas, les Samos, les Mossis, les Bolons, les Markas (Dafings), les Haoussas et les Bambaras, entre autres.

Les autochtones racontent que c'est à la suite d'une querelle de pouvoir entre frères Peulhs issus de la chefferie de Kounari, située dans le Macina au Mali, que l'une des parties au conflit migra au Burkina Faso, où les exilés se subdivisèrent en plusieurs sous-groupes. C'est le sous-groupe mené par un dénommé Ouidi Sidibé qui arriva sur le site de la commune de Barani, où ses membres s'installèrent.

Historiquement, le chef de Barani était un chef suprême qui exerçait son autorité sur tous les villages composant l'actuelle commune rurale. Il disposait à sa guise des hommes et des biens de ces villages, à la tête desquels il nommait des chefs, qui lui servaient de représentants. La chefferie restait systématiquement au sein de la famille, et pour prétendre au pouvoir, il fallait être le frère, le cousin paternel, le fils ou le neveu du chef précédent. Aujourd'hui, ce pouvoir est devenu symbolique, car l'installation et le renforcement de l'administration moderne ont contribué à faire en sorte que tous les individus aient les mêmes droits et devoirs, ce qui a rendu la coutume inapplicable.

Ressources naturelles : l'agriculture est la principale activité économique exercée par les habitants de Barani. C'est une agriculture de subsistance de type extensif, qui se pratique essentiellement pendant la saison pluvieuse. C'est notamment la céréaliculture (mil, sorgho, maïs) qui prédomine. En outre, l'élevage est une autre activité économique exercée par les habitants de Barani. Elle occupe une place de choix dans le quotidien des ménages, qui élèvent quasiment tous des animaux. Les pâturages naturels demeurent la principale source d'alimentation de ces animaux.

Barani dispose de différentes ressources en eau, parmi lesquelles un réseau hydrographique constitué de rivières (affluents du fleuve Sourou) alimentées en fonction de la saison. La commune possède également de petites mares, principalement exploitées pour abreuver les animaux qui sillonnent toute l'étendue du territoire. Outre les points d'eau naturels situés dans la zone pastorale, les animaux s'abreuvent tous aux mêmes points d'eau : on recense 62 forages et puits foncés (puits traditionnels). Aucun barrage et aucune retenue d'eau n'ont été construits.

Par ailleurs, dans la partie nord-est de son territoire, Barani dispose d'une zone sylvopastorale qui s'étend sur pas moins de 48'924 hectares. Cette zone concentre des pâturages herbacés constitués de graminées annuelles et de graminées pérennes, où l'on trouve également des pâturages aériens (épineux). Habituellement, l'alimentation des bêtes provient essentiellement des résidus de récolte, des pâturages

naturels et des sous-produits agro-industriels (SPAI). Toutefois, les éleveurs constatent que les SPAI et les résidus de récolte sont insuffisants et deviennent de plus en plus onéreux, ce qui ne permet pas d'assurer l'alimentation de nombreux bovins et petits ruminants, et impose une forte pression sur les pâturages naturels de la zone sylvopastorale et des zones de jachère.

Marché à bétail : la Boucle du Mouhoun n'abrite pas de grand marché à bétail. En effet, avant que la situation sécuritaire ne se dégrade, les communautés locales avaient plutôt l'habitude de fréquenter les marchés des communes maliennes voisines (Ouenkoro, Lanfiala, Sokoura et Koro), ou ceux de Dédougou et de Djibasso, qui sont les principales plateformes d'échange de bétail de la région.

Toutefois, on observe actuellement le développement de quelques marchés à bétail qui rassemblent beaucoup d'acteurs locaux. Il s'agit des marchés hebdomadaires de Barani (organisé le mardi), de Koulerou (organisé le jeudi), et de Berma (organisé le dimanche). En raison de la zone pastorale située sur le territoire de la commune, ces marchés enregistrent la très forte participation de toutes les communautés de la région de la Boucle de Mouhoun, ainsi que de celles de la commune de Ouahigouya (au nord), de Bobo Dioulasso, et des communes maliennes de Diallassagou et Ouenkoro.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : pendant la période de la transhumance, les éleveurs de Barani se dirigent surtout vers l'intérieur du pays, vers la zone de Solenzo, où ils se rendent également pendant la saison sèche, sans emprunter de couloir. Selon les dires, il y aurait beaucoup de conflits entre les éleveurs et les populations de la commune voisine de Bomborokuy, qui n'acceptent pas que les animaux traversent leur commune en l'absence de couloirs dédiés. Afin de faciliter l'accès à la zone pastorale, des couloirs ont été aménagés dans les 41 villages de la commune.

Axes de transhumances transfrontaliers : le seul axe de transhumance international est la piste transfrontalière balisée qui mène jusqu'à la commune malienne de Lanfiala. Cette piste à bétail traverse quatre communes frontalières situées au Burkina Faso (Madouba, Kombori, Doumbala et Djibasso), ainsi que cinq communes maliennes (Koula, Lanfiéra, Mandiakuy, Mafonè et Bénéna). Cette piste a été réalisée par l'organisation GIZ et l'agence de coopération suisse de l'UEMOA.

3.16. Commune de Doumbala

Historique : fondée par les Bwabas venus de Dédougou et composée de 36 villages à l'heure actuelle, la commune de Doumbala compte 27'353 habitants. Selon les anciens, la localité fut érigée en canton dans les années 1920 et se composait initialement de 44 villages. Son nom, « Doumbala », provient du mot « dougou ba », qui signifie « grand village » en langue dioula. C'est le fondateur du village qui lui aurait donné ce nom, en souvenir du nom de son grand-père. Aujourd'hui, les principales communautés qui résident sur le territoire de la commune sont les Bwabas, les Peulhs, les Mossés, les Dogons, les Samos (Sanans), les Markas, les Bolons, les Rimaibés, les Dogons, les Dafings et les Mossis. Doumbala ne dispose pas d'un réseau de voiries internes tracées.

La commune s'est bâtie sur l'exemple de l'organisation de la société « Bo », qui repose sur des communautés qui se regroupent en maisons de lignages différents. Selon ce schéma, chaque maison – considérée comme une unité socio-économique et politique – réunit un ensemble de ménages (familles). Lorsqu'un village est constitué d'une seule maison, le pouvoir politique (vis-à-vis de l'extérieur) est logiquement exercé par le « chef de maison », qui est aussi le chef de village. Toutefois, lorsque la maison d'origine se scinde en plusieurs unités économiques autonomes à la suite d'une évolution démographique, la tradition veut que l'ancien chef de maison conserve les fonctions de chef de village. Chaque village est dirigé par un responsable, qui est généralement l'homme le plus âgé de la lignée, le plus anciennement implanté. À l'occasion de délibérations importantes, il est assisté par un Conseil des anciens. Le pouvoir politique se transmet de frère aîné à frère cadet et de père en fils.

Ressources naturelles : l'agriculture est la principale activité économique exercée par la quasi-totalité des ménages, qui sont avant tout des céréaliculteurs. L'élevage arrive en deuxième position. Doumbala dispose de ressources en eaux (eaux de surface et eaux souterraines). Par rapport aux eaux de surface, il faut souligner que l'essentiel du réseau hydrographique de la commune appartient aux micro-bassins de la Kossi (au sud) et du Sourou (au nord). Le territoire est traversé par de petites rivières (permanentes et temporaires) qui s'assèchent généralement dès la fin de l'hivernage.

En ce qui concerne la pâture, Doumbala dispose d'un hectare de pâturages ainsi que d'un puits pastoral. Il n'existe pas de zone pastorale ni de forages pastoraux sur le territoire de la commune. Ses pâturages fournissent principalement des ressources fourragères, ainsi que des résidus de récolte et des compléments en SPAI. Le fourrage naturel se raréfie de plus en plus souvent, surtout pendant la saison sèche, ce qui fait qu'il devient difficile d'alimenter les animaux à cette période de l'année.

Marché à bétail : la commune de Doumbala ne dispose que d'un marché à bétail, à savoir, le marché de Doumbala Centre. Fréquenté par les habitants de la commune, ce n'est pas un marché d'envergure. Il faut préciser qu'il est simplement organisé par les communautés de Doumbala, avec l'appui de la mairie. Cela permet aux habitants d'écouler leurs petits ruminants (moutons, chèvres, porcs) ainsi que leurs volailles. Ce marché à bétail a lieu tous les cinq jours.

Axes de transhumance à l'intérieur : la commune de Doumbala dispose de 110km de piste à bétail matérialisée. Il s'agit de la piste transfrontalière de transhumance, qui s'étend le long de la frontière avec le Mali. Les transhumants se rendent habituellement dans les zones de pâturages de Sanaguéna, Kayara et Yoni au Mali. Les couloirs existants sont les suivants :

- Boanekuy – Kourkuy – Montionkuy – Koa – Lanfiéra – Bangassi – Illa ;
- Gom – Lanfiala – Nassari – Donon - Wè – Di'n (axe doté de points d'eau et de bourgoutières).

Axes de transhumance transfrontaliers : les transhumants empruntent le couloir transfrontalier de transhumance pour se rendre dans les zones de pâturages de Sanaguéna, Kayara et Yoni au Mali. Ceux qui viennent du Mali (et notamment de Lanfiala) se présentent rarement aux points d'entrée officiels ; il en va de même pour les transhumants originaires du Burkina Faso.

3.17. Commune de Kombori

Historique : composée de 17 villages, la commune de Kombori – dont le nom originel est « Kombori-Koura » – compte 10'155 habitants. Elle fut fondée en 1869 par Sagasso Djo, un homme venu des collines du village de Gan, situé dans le cercle de Bandiagara au Mali.

Ressources naturelles : les habitants de la commune de Kombori pratiquent l'agriculture extensive, qui constitue leur principale activité économique. Il s'agit avant tout d'une agriculture céréalière de subsistance. En effet, les céréales (mil, fonio, sorgho) forment la base de l'alimentation de la population. Les autochtones pratiquent également l'élevage extensif traditionnel.

À l'image de la majorité des communes de la province de la Kossi, les ressources en eau de Kombori proviennent des micro-bassins de la vallée. À noter que le réseau hydrographique de la commune est majoritairement saisonnier. On observe la présence de petites mares sur le territoire, qui sont essentiellement utilisées pour abreuver les animaux : mares de Sanakadougou, Konna, Kombori, Siéwali et Lonani. En revanche, les mares de Yaran et Ouori servent au petit maraîchage. Quant au pâturage naturel, il constitue l'essentiel de l'alimentation des ruminants de la commune. Les pâturages sont accessibles à tous, sans aucune condition.

Marché à bétail : les habitants de Kombori ne disposent pas d'un marché à bétail. Ils se rendent sur les marchés des communes voisines du Burkina Faso et du Mali (Lanfiala, Ouenkoro, Sokoura).

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : l'espace étant insuffisant sur le territoire de la commune de Kombori, les grands troupeaux sont conduits sur les terres de la zone pastorale de la commune voisine de Barani pour qu'ils puissent paître. Pendant la saison sèche, les grands troupeaux des bovins font la petite transhumance pour se rendre sur les abords du fleuve Sourou. La commune de Kombori sert aussi de lieu de transit pour les transhumants en provenance du Mali. Le couloir est le suivant :

- Gani – Sassambari – Yaran – Ouori – Daga – Djibasso.

Axes de transhumance transfrontaliers : la commune de Kombori est traversée par une piste transfrontalière dédiée à la transhumance, qui constitue le seul axe utilisé pour la transhumance des troupeaux. Cet axe relie Madouba, Kombori, Doumbala, Djibasso, Koula, Lanfiéra, Mandiankuy, Mafonè et Bénéna. Les transhumants se rendent sur les terres des zones pastorales de Sanagueréna (Mali), Kayara (Mali), Yoni (Mali) pour faire paître leurs troupeaux.

3.18. Commune de Madouba

Historique : la population de la commune de Madouba forme un ensemble hétérogène, constitué de groupes ethniques divers, parmi lesquels les Bwas, les Markas et les Peulhs. Quelle que soit l'ethnie concernée, le ménage constitue de plus en plus souvent l'unité d'organisation de base de la vie socio-économique locale. La grande famille d'antan n'est plus qu'une entité sociopolitique, à travers laquelle se règlent les problèmes liés aux us et coutumes, et notamment les problèmes de succession, de conflit interpersonnel et de mariage. Cette « nucléarisation » de la famille se traduit par un morcellement de l'exploitation agricole et une individualisation des récoltes et des greniers.

Ressources naturelles : l'agriculture est la principale activité socio-économique exercée par les habitants de la commune de Madouba. Il s'agit d'une agriculture céréalière de subsistance, car les céréales constituent l'alimentation de base de la population. Par ailleurs, l'élevage extensif et traditionnel est la deuxième activité économique. Les espèces élevées par les autochtones sont les bovins, les caprins, les ovins, les équins et la volaille. Par ordre d'importance, les effectifs les plus élevés sont les caprins, les bovins et les ovins, tandis que l'effectif des équins est relativement important.

Les pâturages naturels constituent l'essentiel de l'alimentation des ruminants. Pendant la période des cultures (de juin à novembre), les ruminants sont gardés par les enfants, qui les font boire dans les bas-fonds ou dans les cours d'eau du territoire. Les mares permanentes de Kâwilè, Bée et Yôrôkoura sont utilisées pour la pêche, tandis que les mares temporaires de Wanna, Soyala, Nioubari, Kôrôkota, Montiombaré, Sama-Ouzo et Borada servent à abreuver les animaux. Pendant la saison sèche, les animaux sont dispersés. Ils sont abreuvés grâce aux forages, aux puits de grand diamètre et aux puits traditionnels. Les SPAI, et notamment le tourteau de coton, sont très utilisés pour alimenter les animaux de trait et les vaches allaitantes pendant la saison sèche.

Marché à bétail : la commune de Madouba ne dispose pas de marché à bétail. Les habitants fréquentent les marchés des autres communes ou ceux des communes maliennes (Bénéna et Koula).

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : les éleveurs de la commune de pratique pas la transhumance. Cela dit, la commune est une zone de transit pour les transhumants venus du Mali.

Axes de transhumance transfrontaliers : la commune de Madouba est traversée par la piste transfrontalière de transhumance qui permet de rejoindre le Mali. Cet axe est le suivant :

- Madouba – Kombori – Doumbala – Djibasso – Koula – Lanfiéra – Mandiankuy – Mafonè – Bénéna.

3.19. Commune de Djibasso

Historique : composée de 49 villages, la commune de Djibasso compte 52'157 habitants. Située à une quinzaine de kilomètres seulement du Mali, c'est un grand centre commercial qui facilite les transactions entre le Burkina Faso et le Mali. Le nom d'origine de la commune de Djibasso est « Zuba'ui », ce qui signifie « le village de Zuba », un nom qui découle directement de celui du fondateur de la localité. Le nom administratif Djibasso vient de la traduction en dioula de l'expression « village » et de la transformation du nom du fondateur.

Les autochtones racontent que le fondateur de Djibasso était un marchand ambulant répondant au nom de « Zuba ». Originaire de Safané, il serait arrivé sur le territoire de Djibasso dans le but de faire prospérer son commerce. Il s'installa sur les lieux, car la situation géographique du site était propice à une telle activité. Zuba revenait de Safané à dos d'ânes chargés de tissus « danfani », qu'il revendait ensuite au Mali. À son retour, il ramenait du sel. C'est donc au cours de ces déplacements qu'il identifia la zone, où il décida de s'installer.

Traditionnellement, la commune est habitée par des Bwabas qui parlent le bwamu (booré), auxquels s'ajoutent les Markas, les Bolons, les Peulhs et les Mossis, ainsi que quelques ethnies minoritaires comme les Dogons et les Samos. La succession du chef de village se fait au sein de la même famille, selon des règles bien établies par les coutumes. En ce sens, un adage dit : « *le neveu ne prend jamais le couteau devant l'oncle, bien qu'il soit le plus vieux du village* ».

Ressources naturelles : l'agriculture est l'activité économique principale des habitants de Djibasso. L'ensemble des exploitants agricoles de la commune pratiquent une agriculture extensive pluviale. Quant à l'élevage extensif, il constitue la deuxième activité économique la plus porteuse après l'agriculture. Les autochtones élèvent principalement de petits ruminants et de la volaille.

En ce qui concerne les ressources d'eau, la commune de Djibasso ne dispose pas de cours d'eau important et son réseau hydraulique n'est caractérisé que par des retenues d'eau pendant la saison pluvieuse, parmi lesquelles : les basfonds de Kié, Bourio, Kenekuy, Bouakuy et Nairena, d'une part ; ainsi que les marigots de Djibasso, Saba, Pia n°1, Ira et Paranzo, d'autre part. À noter que l'on recense également une source d'eau intarissable, la source de Diékan (qui est un lieu touristique).

Marchés à bétail : le seul marché à bétail de la commune se trouve à Djibasso Centre. Hebdomadaire (organisé le jeudi), il fut pendant très longtemps le seul grand marché de part et d'autre de la frontière. Il connaît une forte affluence et l'on y retrouve des commerçants venus des communes limitrophes du Mali (Bénéna, Koula, Lanfiala, Sokoura, Mandiakuy, etc.), aussi bien que des communes de la région de la Boucle de Mouhoun, d'Ouahigouya, de Bobo Dioulasso et de la capitale Ouagadougou. On peut y acheter ou y vendre des bœufs, de petits ruminants (moutons, chèvres), des chevaux et des porcs.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso : les transhumants de Djibasso se déplacent vers l'intérieur du pays, en particulier vers les zones de Solenzo et Banfora. Pour s'y rendre, ils empruntent les couloirs traditionnels en quête de pâturages. Ils utilisent les axes suivants :

- Tiémé – Gnimini – Oura – Siédougou – Gninani – Kira – Barani – Bamperla (zone pastorale) [cet axe est balisé] ;
- Toub – Madouba – Poro – Maouléna – Parakuy – Warakuy – Boanekuy ;
- Gnimini – Tiémé – Kié – Djibasso – Nairena – Kolonzo – Kolonkan – Touba.

Axes de transhumance transfrontaliers : la commune est traversée par un couloir à bétail dédié à la transhumance internationale. Cet axe traverse les villages de :

- Tiémè – Kié – Djibasso – Nairena – Kolonzo – Kolonkan – Touba – Mandiakuy (Mali).
- La commune de Djibasso est aussi traversée par la piste transfrontalière reliant Madouba, Kombori, Doumbala, Djibasso et cinq communes du Mali (Koula, Lanfiéra, Mandiakuy, Mafonè et Bénéna).

3.20. Commune de Djibo

Historique: seule commune urbaine de la province du Soum dans la région du Sahel, Djibo couvre une superficie de 765 km². La commune partage ses limites administratives avec six autres communes rurales (la commune de Tongomael à l'est, la commune de Baraboulé à l'ouest, la commune de Pobé Mengao au Sud-Ouest, la commune de Nassoumbou au Nord, la commune de Diguel au Nord-Ouest, la commune de Bourzanga au Sud Est). La commune de Djibo est composée de 9 secteurs et 23 villages.

La population de la commune de Djibo se compose entre autres des communautés peulh, rimaïbé, bella, haoussa, sonraï, fulsés, touregs, dogons, waïloubé, mossis, sanna (ou samos), yarcés et habés. Les trois langues les plus parlées sont le fulfuldé, korunfé (ou fulsé) et le mooré.

Initialement intégré dans le Djelgodji, Djibo fut conquise par le capitaine français Destenave et rattaché à Dori en 1896 et transformée en poste de commandement militaire. Djibo fut d'abord érigée en cercle en 1958, puis en commune en 1994.

Ressources naturelles: l'activité principale de la commune est l'élevage. Elle dispose de 13 cours d'eau, de deux mares (une à Djibo même et une à Sè), de barrages entre les secteurs 2 et 7 et de puits pastoraux. Marchés à bétail: le marché à bétail de la commune de Djibo est organisé hebdomadairement le mercredi.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso: les animaux de la commune vont en période hivernale dans la zone de Nassoumbou - Gounturemalfa. Les transhumants de Djibo se déplacent vers l'intérieur du pays en suivant l'axe Nassoumbou - Gounture – Malfa. Les tracés des pistes à bétail ne sont bien souvent pas respectés et les agriculteurs les transgressent pour avoir du fumier, ces pistes sont :

- Djibo-Nassoumbou
- Djibo-Ouaga
- Djibo- Barabouille
- Djibo-Tongomael

Axes de transhumance transfrontaliers : les pasteurs de la commune transhument par les communes de Mondoro boulikessi et de Kobou au le Mali. Ils entrent dans le pays par la piste transfrontalière de transhumance:

- Mondoro - Boulikessi – Kobou.

3.21. Commune de Tongomael

Historique : Avant le début de la colonisation, le territoire était sous l'autorité du chef de canton de Djibo. La commune de Tongomael servait de base arrière pour le dépôt des armes et chevaux, son nom est par ailleurs issu de cette fonctionnalité (Tongomarè ou « lieu où sont attachés les chevaux »). Avec la colonisation, le village est devenu autonome. Son premier chef de canton était dénommé Bayel, six autres lui ont par la suite succédé.

La circonscription administrative de Tongomael a été créé par décret n°201/PRES/IS/DI du 8 juin 1965 comme subdivision, mais celle-ci n'a été ouverte qu'en février 1981 avec l'installation effective du 1er chef d'arrondissement. C'est enfin par ordonnance n°83/021/CNR/PRES du 14 novembre 1981 que l'arrondissement de Tongomayel qui regroupait les cantons de Tongomayel et de Bottogui prit la

dénomination de département. Il fut découpé en deux parties avec la création du nouveau département de Kelbo par arrêté n° 96/421/PRES/PM/MATS du 13 décembre 1996 qui regroupe 8 villages. La commune de Tongomayel est peuplée par quatre groupes ethniques : les Peulhs, les Sonraïs, les Bellas, et les Mossis.

Ressources naturelles: l'agro-pastoralisme est l'activité dominante dans la commune qui possède plusieurs mares. Les éleveurs exploitent principalement celles de Gomdé de Filio, de Sergoussouma, de Béléhédé, de Silgadji et de Taouremba. Cette commune est aussi riche de terres salées, depuits, et des adductions d'eau et forages. Au total, ce sont 202 forages qui sont mis à la disposition de la population. Cependant, 149 seulement sont fonctionnels car 50 forages sont en panne et 5 forages sont abandonnés. La commune possède également des pâturages.

Marchés à bétail: le marché à bétail de la commune de Tongomael est hebdomadaire et à lieu tous les mardis. La commune compte plusieurs autres marchés notamment à Béléhé les lundis, Filio, Sirgadji et de Kobawa du mercredi au vendredi. Ces lieux de foire sont très fréquentés par les villages de la commune, les acheteurs de bétail venant de Djibo, Kaya et même de Ouagadougou. Cependant, avec la hausse de l'insécurité dans la zone aucun marché n'est fonctionnel.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso: les pasteurs transhument vers les localités suivantes :

- Gankouna-Ruumirde-Tongomael-Maati- mans- Gasel djamme
- Tabremba- Gawbili - Toutou – Filio

Axes de transhumance transfrontaliers: les pasteurs de la commune de Tongomael transhument vers le Mali en empruntant les axes suivants:

- Silgaadji - Sergousouma -Touranaata
- Koboowa - Sayguiya - Gasel - Djigaare - Andaama
- Filio - Tonndu – kangne

Des difficultés liées au paiement de deux ans de terreau pour l'herbe et pour l'accès aux puits par les transhumants ont été recensées après le départ de l'Etat de la zone de Yirgou au Mali.

3.22. Commune d'Aribinda

Historique : Aribinda est un département et une commune rurale, situé dans la province du Soum et la région du Sahel au Burkina Faso. En 2012, le département comptait 9 790 habitants. La commune rurale d'Aribinda compte sept secteurs et 43 villages. Les communautés majoritaires sont les kurumba ou fulsé, mais de nombreuses communautés s'y sont installées ce qui fait d'elle un microcosme représentatif de toutes les populations du triangle du Liptako (songhaï, biva, dogon, peuls, mossé, haoussa, tamasheqs). Elle se situe à la limite sud de la réserve sylvo-pastorale et partielle de faune du Sahel, la plus grande réserve naturelle, classée partielle, du Burkina Faso avec ses 16 000 km².

Avant la colonisation française, du XVIIe au XIXe siècle, Aribinda a subi de fortes pressions démographiques et multiethniques du fait des mouvements de populations et de cheptels en provenance de la boucle du Niger sur les deux rives du fleuve, et en provenance de l'Aïr.

Avec la colonisation, le processus de peuplement s'est accentué et diversifié car Aribinda a eu la réputation d'être un espace spécial dévolu à l'agriculture et au ranching traditionnel, au commerce (et principalement le négoce du coton et de la cotonnade, des gros et petits ruminants) et à la métallurgie traditionnelle. Une abondante documentation administrative atteste de l'intérêt que le colonisateur a porté à la diversification et à l'intégration des activités économiques dans une optique de brassage pluriculturel.

Ressources naturelles: l'agriculture est l'activité dominante dans cette commune. On distingue les ressources suivantes :

- Marres : le réseau hydrographique de la commune est constitué par des rivières saisonnières et de petites mares dont certaines abritent des retenues d'eau. La commune compte deux principales rivières que sont la rivière Barraboula qui est un affluent du Faga situé à l'Est de Aribinda et la rivière Dalma Zogoria située à l'Ouest et qui se jette dans le Béli ;
- Terres salées : à Daaya
- Puits pastoraux : à Tampaal à 7km du centre ;
- Plaines rizicoles : situées à Boukouma et Grakgoota, elles sont exploitées en majorité par les communautés moosis.

Marchés à bétail: L'activité commerciale est animée autour d'une dizaine de marchés ordinaires et de deux marchés à bétail aménagés. Les principaux marchés de la commune sont Belhouro, Djika et Gaïk-Goata qui sont de véritables pôles d'attraction des populations locales, de celles des communes environnantes et de localités assez éloignées comme Djibo, Dori et Ouahigouya, Kaya et même Ouagadougou. Les biens échangés concernent essentiellement les produits agro-pastoraux, notamment ceux de l'élevage que l'on rencontre aussi bien sur les marchés à bétail que sur les marchés ordinaires.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso et transfrontaliers: Les communautés de la commune de Aribinda transhument peu car l'élevage transhumant concerne les propriétaires de gros effectifs de bétail et des pasteurs peulhs. Il n'y a pas de couloirs de transhumance dans la commune. Quand les quelques pasteurs vont au Mali, ils se sentent obligés de donner aux communautés hôtes des animaux pour les besoins de fête, de rituels, de mariages, de baptêmes, afin de pouvoir rester dans la zone de pâturage. En effet, il existe un risque que les populations hôtes leur demande de partir.

Les transhumants de la commune d'Aribinda vont jusqu'au forage Christine qui se situe au Burkina Faso dans la commune de Déou, cependant les animaux peuvent atteindre la zone de Bulikessi au Mali.

3.23. Commune de Mansila

Historique: La commune rurale de Mansila est située dans la province du Yagha qui dépend administrativement de la région du sahel, elle compte 29 villages. Elle est limitée au Sud par la commune rurale de Bartiéboucou et la commune urbaine de Gayeri (dans la province de la Komondjari), au Sud-Est par la commune de Foutouri (dans la province de la Komandjari), à l'Est par la commune rurale de Boundoré et la République du Niger, à l'Ouest et au Sud-Ouest par la commune rurale de Liptougou (dans la province de la Gnagna), au Nord par la commune urbaine de Sebba, au Nord-Ouest par la commune rurale de Solhan.

A l'époque du premier émir de Sebba, la zone était une brousse inhabitée, mais relevant du terroir des gourmantchés. Le propriétaire terrien ne voulant pas que l'on pratique des activités pastorales mit feu alors à la brousse. Des années plus tard un berger du nom de Boureima Bounti revint sur les lieux s'y installer. Le propriétaire terrien étonné de voir une présence dans les lieux alla s'enquérir auprès du nouvel occupant des raisons de son installation. Ce dernier quelque peu étonné répondit que : « c'est ce que je pense... ». C'est à partir de là que la brousse prit le nom de Mansila qui veut dire en langue gourmantché, « c'est ce que je pense... ». Selon les anciens de la commune de Mansila, c'est à partir de Sawadjo Alkadri que la zone a véritablement commencé à se peupler. On distingue trois groupes de villages qui occupent l'espace communal :

- Les villages ayant été créés dès les premiers moments de l'installation, ont concerné ceux de Lontari, Téparé, Botonou, Tantiaga, Botan et Mansila ;
- La deuxième vague de création reste les villages de Babounga, de Tianbounga et de Djiboudi ;

- La troisième vague a concerné les villages de Kontiana, Guitenga, Bana et Tamna, les autres villages ont alors été créés dans les dernières années.

Avant 1996, Mansila était un village administratif qui relevait du département de Sebba. En octobre 1996, Mansila devint un département avec 25 villages sous la responsabilité d'un préfet. Mais dans les années 2000, quatre autres villages se sont ajoutés. A la suite des élections municipales d'avril 2006, Mansila est devenue commune rurale conformément aux dispositions de la loi n°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Ressources naturelles : l'élevage est l'activité la plus pratiquée de la commune de Mansila.

Les ressources naturelles de la commune comprennent les ressources en eau, les sols, les ressources minières, le couvert végétal et les produits forestiers, les ressources fauniques et halieutiques. La commune est très riche en cours d'eau. Mais, le réseau hydrographique est principalement constitué de cours d'eau secondaires et tertiaires qui tarissent rapidement dès la fin de la saison pluvieuse. Cependant, les fortes précipitations enregistrées au niveau de la commune ou dans les communes voisines entraînent souvent de fortes crues. Les principaux cours d'eau qui drainent le territoire de la commune sont les sous-affluents et les affluents du fleuve Niger. Les plus importants sont le Sirba-Gouroubi (affluent de la Sirba) et la Faga qui possèdent de nombreux petits affluents. Le Sirba-Gouroubi constitue une frontière naturelle de la commune dans ses parties Sud, Sud-Est et Sud-Ouest. De façon générale, les écoulements des cours d'eau sont forts et brefs selon la pluviométrie reçue. Ces écoulements sont beaucoup plus renforcés par les eaux de ruissellement en provenance d'autres régions pour se jeter dans le fleuve Niger.

Marchés à bétail : La commune dispose d'un marché à bétail à Mansila et d'une seule aire d'abattage moderne doté d'un forage construit depuis 2007.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso: la commune de Mansila compte une piste bornée et exploitée par les villages de Mansila, Tchela, Woulountouma, Soférie, Binguelbadji, Téfaré et Bognori.

Trois pistes à bétail existent dans la commune :

- axe 1 : Mansila – Tiabongou – Fouly vers le Niger
- axe 2 : Mansila – Hamdalaye – Haba
- axe 3 : Mansila – Babonga vers le Gourma

De plus, ces dernières années, du fait de l'amenuisement de l'espace pastoral, on assiste fréquemment à des conflits entre agriculteurs et éleveurs et au départ définitif d'une partie du cheptel communal vers des zones à fortes potentialités agropastorales

Axes de transhumance transfrontaliers: Les pasteurs de la commune de Mansila transhument pour aller vers le Togo ou le Bénin, il y a un couloir officiellement connu (Mansila-Bartiebougou (villages de Haaba, Diarico, Parpatou, Bomona et Kankantou)-Gayéri-Bénin-Togo) qui va jusqu'à l'intérieur du pays. Étant donné que la transhumance se fait en saison sèche, les couloirs de transhumance ne sont pas nécessaires en cette période. Pour traverser la frontière, il n'y a pas de point de passage ou d'entrée officiel connu et emprunté par les transhumants, chacun va vers sa destination habituelle. Les transhumants doivent s'assurer qu'ils ont les documents nécessaires et doivent se présenter aux services techniques du pays avec ces documents.

3.24. Commune de Bartiebougou

Historique: La commune rurale de Bartiebougou est le chef-lieu du département de Bartiebougou dans la province de la Komondjari de la région de l'Est. Cette commune isolée de la région, se trouve à environ

une vingtaine de kilomètres de la frontière nigérienne, Bartiéboukou est situé à environ 110 km au Nord-Est de Fada N'Gourma, le chef-lieu de la région. La commune est aussi à 42 km au Nord-Est de Gayéri, le chef-lieu de la province de la Komondjari. Elle est également à la frontière de la commune de Mansila, à la commune de Matiacoali, à la commune de Gayéri et à la province de la Gnagna. En plus du chef-lieu, elle est composée de onze villages administratifs au total. En 2006, le dernier recensement comptabilise 16 232 habitants.

Dans un passé très lointain, la zone était une brousse inhabitée ou certaines personnes ont trouvé refuge à la suite des guerres ou des nombreux conflits. Selon les anciens de la commune, le premier occupant de la zone fut un chef de terre du nom de Tindano Mabaligou, ensuite est arrivée la famille Lompo qui est la famille royale. 300 ans auparavant, la zone s'est peuplée progressivement et le premier chef fut Tamboado Yao. Le chef actuel est Yembiana, issu de la même famille.

Ressources naturelles : La commune de Batiéboukou est une zone agro-pastorale. A l'instar des communes voisines, Bartiéboukou est très riche en cours d'eau, en sols salés, en couvert végétal et en produits forestiers. Le réseau hydrographique de la commune est principalement constitué de cours d'eau secondaires et tertiaires qui tarissent rapidement dès la fin de la saison pluvieuse. Cependant, les fortes précipitations enregistrées au niveau de la commune ou dans les communes voisines entraînent souvent de fortes crues. Les principaux cours d'eau qui drainent le territoire de la commune sont les sous-affluents et les affluents du fleuve Niger. Les plus importants sont le Sirba-Gouroubi (affluent de la Sirba) et la Faga qui possèdent de nombreux petits affluents. De façon générale, les écoulements des cours d'eau sont forts et brefs selon la pluviométrie reçue. Ces écoulements sont beaucoup plus renforcés par les eaux de ruissellement en provenance d'autres régions pour se jeter dans le fleuve Niger. La commune dispose de nombreux petits marigots dispersés sur l'ensemble du territoire. La commune de Bartiéboukou regorge de nombreuses ressources naturelles mais celles-ci subissent les influences du climat contribuant ainsi à leurs dégradation progressive.

Marchés à bétail : le marché de Bartiéboukou centre qui est assez fréquenté, au même titre que le marché à bétail qui se tient tous les trois jours.

Axes de transhumance à l'intérieur du Burkina Faso: La transhumance est constatée entre novembre et janvier vers le nord (Seytenga, Sebba et Taaka) et à partir de mars vers le sud. De façon générale, en l'absence du pâturage en saison sèche, les animaux sont conduits, à la recherche de pâturages et d'eau dans les zones de l'Est (Nassougou, Kompienga).

- Bartiéboukou - Mansila – Sebba ;
 - Bartiéboukou - Mansila - Sebba – Seytenga ;
 - Bartiéboukou - Mansila - Sebba - Seytenga – Taaka ;
 - Bartiéboukou – Nassougou ;
 - Bartiéboukou – Kompienga ;
- Bartieboukou (villages de Haaba, Diarico, Parpatou, Bomona et Kankantou) –Gayéri.

Axes de transhumance transfrontaliers: les pasteurs de Bartiéboukou transhument vers les pays frontaliers tels le Bénin et le Togo en empruntant les axes suivants:

- Bartiéboukou-Nassougou-Benin ;
- Bartiéboukou-Kompienga-Togo ;
- Bartiéboukou-Nassougou-Niger ;
- Mansila-Bartieboukou (villages de Haaba, Diarico, Parpatou, Bomona et Kankantou)-Gayéri-Bénin-Togo.

IV. Conclusion

Au-delà du Burkina Faso, cette étude a été conduite entre les mois de mars et mai 2019 et novembre 2019 à janvier 2020, à travers 105 communes des zones frontalières des pays du G5 Sahel (51 au Mali, 13 au Niger, 24 au Burkina Faso, 12 en Mauritanie et 5 au Tchad) où près de 1990 personnes ont été consultées. Au total, l'étude a permis d'identifier 1738 futurs médiateurs communautaires qui constitueront les réseaux et de recenser 473 conflits liés à l'exploitation des ressources agro-pastorales (points d'eau, pâturages, terres salées) ou au vol de bétail, dont 134 sont considérés comme complexes par les communautés du fait de l'implication de groupes armés, d'intérêts politiques ou d'influence d'acteurs résidents en dehors des communes d'interventions.

Les prochaines étapes de la mise en œuvre du projet Médiation agro-pastorale au Sahel sont notamment la poursuite de la mise en place des 54 réseaux de médiateurs communautaires qui auront pour tâches de mener les médiations de conflits identifiés. Dans le but d'assurer pleinement leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits, et en se basant sur les expériences quotidiennes des pasteurs, agriculteurs et pêcheurs, des formations de leurs membres seront dispensées sur le pastoralisme au Sahel et les textes régissant le pastoralisme et la transhumance transfrontalière ; la médiation au profit d'une gestion non violente des conflits au quotidien ; et le leadership et la communication.

Par ailleurs, si chaque réseau est implanté sur un territoire national, ses membres évoluent dans un contexte d'interactions avec les pays voisins. Ainsi, des rencontres transfrontalières entre les réseaux de chacune des quatre zones frontalières (Mauritanie-Mali ; Mali-Burkina ; Mali-Burkina-Niger ; Tchad-Diffa) seront organisées avec le soutien de HD afin de faciliter le dialogue entre les médiateurs vivant dans des communes situées de part et d'autre d'une même frontière. Renforçant les liens de collaboration sur les enjeux de transhumance et de partage des ressources, ces rencontres transfrontalières faciliteront les demandes d'assistance mutuelle entre réseaux, notamment pour le vol de bétail, et les échanges d'expériences et d'outils en matière de prévention et de gestion des conflits. Ils permettent de fluidifier le mouvement transfrontalier des populations, d'amener les leaders des pays hôtes à fournir une aide lors de problèmes rencontrés par les pasteurs transhumants dans les pays d'accueil, et constitueront un lieu de discussion sur les capacités d'adaptation au changement climatique. Et si certains conflits auxquels les médiateurs tentent de trouver une solution impliquaient des membres de communautés d'autres pays, ces rencontres faciliteront la résolution de conflits.

Ces efforts de médiation communautaire au profit d'un accès plus apaisé aux ressources naturelles alimentera un dialogue avec les autorités locales et nationales dans chacun des cinq pays d'intervention au sujet de la sécurisation du foncier rural et du vol de bétail. Parallèlement, HD conduira un recueil des besoins en développement exprimés par les communautés afin d'alimenter les efforts de complémentarité entre les actions de médiation et celles menées par d'autres partenaires en faveur du développement des zones agro-pastorales.

Enfin, ce programme alimentera un dialogue régional sur l'enjeu de la gestion des ressources naturelles sous l'égide du G5 Sahel, en appui au Programme d'investissements prioritaires (PIP).

“hd

Centre
pour le dialogue
humanitaire

Médiation pour la paix

